



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 152
Gendarmerie nationale



PROGRAMME 152
Gendarmerie nationale

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Général d'armée Christian RODRIGUEZ

Directeur général de la gendarmerie nationale

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

L'année 2023 a été pour la gendarmerie l'occasion de durcir ses capacités d'intervention et d'investir encore plus les nouvelles frontières de la délinquance avec le cyber ou les enjeux environnementaux. L'engagement de la gendarmerie a été ponctué par de nombreux troubles à l'ordre public pour lesquels elle a été fortement impliquée (débordements dans le cadre des manifestations liées à la réforme des retraites, Sainte-Soline, émeutes urbaines de juillet).

Cette année 2023 aura donc été l'occasion pour le P152 de répondre aux attentes de la population et aux enjeux sociétaux (1) tout en poursuivant sa transformation en vue de faire face aux défis futurs (2).

1) RÉPONDRE AUX ATTENTES DE LA POPULATION ET AUX ENJEUX SOCIÉTAUX

Dans une démarche de proximité renforcée avec la population, appuyée sur une logique d'« aller vers », la gendarmerie développe sa présence dans les territoires et s'engage sur une trajectoire d'augmentation significative de sa présence sur la voie publique. Grâce à la LOPMI et avec un schéma d'emploi très favorable réalisé en 2023 (+950 ETP), la gendarmerie a pu initier de solides efforts pour renforcer sa présence dans tous les territoires pour qu'il n'y ait aucune « zone blanche » sécuritaire en métropole comme en outre-mer. Ainsi, au-delà des 3 100 emprises présentes au cœur des territoires, un renforcement inédit du maillage territorial a été initié par la LOPMI, qui prévoit la création de 239 brigades fixes et mobiles d'ici la fin 2027. Portée par les ambitions du gouvernement, cette densification participera au développement sans précédent de la présence des gendarmes sur la voie publique, au contact permanent de la population (+4 millions d'heures par rapport à 2022). Ce renforcement significatif est complété par la montée en puissance de la réserve opérationnelle, déjà engagée (+150 000 jours de réserve par rapport à 2022) et qui a pour objectif d'atteindre la cible de 50 000 réservistes à terme. En parallèle, la gendarmerie a développé une conception qualitative du service public de sécurité selon une logique de redevabilité. Elle rend ainsi compte de son action et s'attache à répondre aux attentes de la population. Cette attention se traduit par un taux de satisfaction des usagers de 93 %. Pour ce faire, elle développe des outils permettant de nourrir le lien existant avec les usagers. Se voulant pleinement transparente, la gendarmerie a conduit des travaux de refonte du parcours usager/victime pour un meilleur accompagnement. Il est dès lors possible de déposer plainte sur le site Internet *Ma sécurité* en 2023 et de suivre le traitement de celle-ci.

Ces efforts viennent compléter une offre de sécurité qui continue de s'adapter à une délinquance en évolution. En effet, les évolutions à la hausse des trois agrégats de la délinquance sont le résultat de plusieurs effets de fond. La hausse des AAB (+4,1 %) est notamment corrélée à l'inflation et la hausse de certaines matières premières qui ont encouragé les appropriations illicites. S'agissant des AVIP (+11,3 %), la hausse s'explique en partie par les tensions sociales constatées et la libération de la parole des victimes, favorisée notamment par le réseau des maisons de protections des familles, permettant dans tous les départements de recueillir le contentieux des violences intrafamiliales de façon optimisée. En réponse à ces phénomènes, les indicateurs liés à l'activité des forces connaissent quant à eux des évolutions favorables. Le taux de présence de voie publique progresse (+5,13 %) ainsi que celui dans les transports en commun (+16 %). Cette présence sur la voie publique participe à la lutte contre les infractions liées à la législation sur les stupéfiants et a pour effet positif d'enregistrer une augmentation de +14,5 % de ce contentieux.

Au-delà de ces contentieux « traditionnels », la gendarmerie accélère la prise en compte des nouvelles frontières de la délinquance, que constitue le développement important des menaces liées à l'utilisation du cyberspace (+43 % de procédures judiciaires ouvertes en 5 ans). Désignée par le MIOM comme chef de file de l'action des forces de sécurité intérieure dans le cyberspace, la gendarmerie nationale a adapté son dispositif cyber, devenu service à compétence nationale en 2023 sous le titre de Commandement pour le cyberspace du ministère de l'Intérieur. Ce dernier coordonne et pilote désormais l'action du ministère en étroite collaboration avec la police nationale mais aussi en interaction avec tous les acteurs du cyber, institutionnels ou non, publics et privés. La gendarmerie ajuste aussi la qualification de ses militaires par une augmentation des recrutements scientifiques, des formations dispensées (centre national de formation Cyber à Lille) y compris au bénéfice de tous les acteurs ministériels, des parcours de carrière spécifiques et des moyens donnés aux enquêteurs et aux acteurs de la prévention. L'environnement constitue un autre sujet d'intérêt prioritaire qui, en juillet 2023, s'est concrétisé par la création du Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN). Outre une démarche intrinsèquement responsable, avec un plein engagement dans la transition écologique (RSE), la gendarmerie engage tous ses moyens pour renforcer le traitement du contentieux lié aux atteintes à l'environnement et à la santé publique en apportant une réponse aux attentes des élus et aux enjeux de société. Ce dispositif s'appuie sur la montée en puissance de l'OCLAESP (+40 ETP) et du réseau d'enquêteurs spécialisés (plus de 600 en 2023).

2) SE TRANSFORMER POUR RELEVER LES DÉFIS FUTURS

La gendarmerie nationale a engagé une montée en puissance de ses capacités afin de faire face à l'évolution des menaces pour fournir une réponse adaptée aux enjeux à venir comme ceux de l'année 2023 à l'image la Coupe du Monde Rugby. Dans ce contexte, la LOPMI a apporté une évolution capacitaire majeure avec la création notamment de 7 escadrons de gendarmerie mobile (EGM) mais aussi de 2 Compagnies de la GR permettant de libérer 4 EGM pour d'autres missions. Cette montée en puissance s'est accompagnée d'une densification de la capacité d'intervention pour répondre à une hausse du niveau de violence associée à une fragilisation du lien social (1 gendarme agressé toutes les 2h). Ainsi, la formation a été durcie et les PSIG continuent de faire l'objet d'une densification par la substitution de 1000 GAV par des sous-officiers expérimentés en 2023. Le budget 2023 a permis également le durcissement de capacités par : l'acquisition des nouveaux véhicules

blindés, dont les dernières livraisons seront réalisées en 2024, la livraison de 62 nouvelles rames complètes de véhicules de maintien de l'ordre et la montée en puissance de PC STORM, qui sera pleinement opérationnel pour les JOP2024.

En adaptant ses moyens pour répondre aux forts enjeux numériques, la gendarmerie s'est emparée des opportunités offertes et adopte ainsi une approche nouvelle pour renforcer sa proximité avec la population et les élus. Le déploiement d'outils numériques a permis de dépasser la logique traditionnelle de guichet unique au bénéfice d'une logique de « pas de porte », dans la droite ligne de l'opération #Répondreprésent. Ce changement de paradigme a été rendu possible par le déploiement massif de solutions numériques pour les militaires de la gendarmerie à l'instar des 110 000 smartphones/tablettes NEO2 et 47 000 PC UBIQUITY déjà déployés. Cette transformation numérique a été renforcée par la création de l'Agence du numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI) qui permettra d'assurer la maîtrise complète des outils numériques des FSI qui concourent au développement de leur mobilité.

Véritable force humaine, les personnels de la gendarmerie, civils et militaires, sont le cœur de son système d'arme. Ils méritent une attention soutenue qui se concrétise en premier lieu par la reconnaissance de l'engagement de tous les personnels et par la valorisation de leurs compétences au travers d'un ensemble de mesures développées par le protocole social prévoyant notamment une rénovation des parcours de carrières, une nouvelle grille indiciaire des sous-officiers de gendarmerie ou encore la revalorisation de la prime OPJ. Densifier la formation initiale et continue des gendarmes pour leur permettre de mieux répondre aux attentes des citoyens constitue un autre effort important. L'allongement de la formation initiale en école de 9 à 12 mois a été enclenché pour intégrer dans les unités des gendarmes plus résilients et prêts à s'engager immédiatement sur l'ensemble du spectre des missions qu'une force armée comme la gendarmerie peut remplir avec un ensemble de compétences socles. Une attention particulière a aussi été portée sur le recentrage des OPJ et APJ sur leur cœur de métier en poursuivant les substitutions de postes (400 substitutions en 2023) et en allégeant les tâches par la poursuite des travaux de réduction des missions non spécifiques (réalisation des procurations électorales en ligne, transfèrements judiciaires etc.). Enfin, pour garantir la qualité d'accueil des usagers et les bonnes conditions de travail des militaires, la gendarmerie a continué à développer ses infrastructures immobilières avec plus de 100 M€ AE engagés en 2023. Elle prend par ailleurs particulièrement en compte l'accompagnement social des militaires et de leurs familles (accompagnement des gendarmes blessés, quasi doublement du nombre de psychologues prévu par la LOPMI, renforcement de l'offre de garde d'enfant etc.).

« Pour la population, par le gendarme », cette devise résume à elle seule l'ambition de la gendarmerie nationale cherchant à décliner, au travers de sa stratégie GEND2024, au plus près des territoires, une offre de sécurité sur mesure répondant aux enjeux de sécurité du quotidien tout en anticipant les risques à venir. Le P152 aura ainsi poursuivi en 2023 son cycle de transformation conformément aux ambitions de la LOPMI.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

INDICATEUR 1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

INDICATEUR 1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

INDICATEUR 1.3 : Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique

OBJECTIF 2 : Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR 2.1 : Taux d'élucidation ciblés

INDICATEUR 2.2 : Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

INDICATEUR 2.3 : Généralisation de la police technique et scientifique

INDICATEUR 2.4 : Recentrage des forces sur le cœur de métier

INDICATEUR 2.5 : Taux de présence de voie publique

INDICATEUR 2.6 : Délai moyen d'intervention

INDICATEUR 2.7 : Effort de formation dans la lutte contre la délinquance

OBJECTIF 3 : Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR 3.1 : Engagement des forces mobiles

INDICATEUR 3.2 : Maintien en condition opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile

OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

INDICATEUR 4.1 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie

INDICATEUR 4.2 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage des stupéfiants

OBJECTIF 5 : Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

INDICATEUR 5.1 : Taux de satisfaction des usagers

INDICATEUR 5.2 : Efficacité du service "magendarmerie.fr"

INDICATEUR 5.3 : Perception de l'action des forces de gendarmerie nationale

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

INDICATEUR

1.1 - Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	10 296	10 984	En baisse	11 074	absence amélioration	En baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	%	0,30	0,32	En baisse	0,32	absence amélioration	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	182 453	206 014	Suivi	227 542	absence amélioration	Suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) pour 1000 habitants	%	5,32	5,98	Suivi	6,61	absence amélioration	Suivi
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	107 982	124 112	Suivi	136 055	absence amélioration	Suivi
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles dans les transports en commun	Nb	1630	1713	En baisse	1689	cible atteinte	En baisse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.11 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.12 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26 de l'état 4001) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) * 1000.

Sous-indicateur 1.13 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.14 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001)) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE) * 1000.

Sous-indicateur 1.15 = nombre annuel de femmes victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.16 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001) commis dans les transports en commun.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'année 2023 marque une augmentation des atteintes aux personnes (AVIP), dénotant un rattrapage des volumes de faits enregistrés avant la crise du COVID.

Le nombre de victimes de violences physiques crapuleuses, bien qu'en hausse de 0,8 % entre 2022 et 2023, demeure toutefois inférieur de 11,6 % au volume enregistré en 2019, année ante COVID.

Les violences dites « non-crapuleuses » et sexuelles connaissent une hausse significative du nombre de victimes depuis 2017. Cette évolution s'explique par la large part des violences intrafamiliales (VIF) prises en compte dans cet item qui recouvre des infractions de nature très différentes (violences verbales, psychologiques, physiques et sexuelles). Elle coïncide par ailleurs avec l'augmentation du nombre de victimes féminines.

Ainsi, la gendarmerie nationale s'est pleinement investie dans la lutte contre les violences conjugales et plus particulièrement contre les violences faites aux femmes, à travers le dispositif des maisons de protection des Familles (MPF), généralisé sur l'ensemble du territoire, et par une refonte de la doctrine visant au traitement des enquêtes. Cette prise en compte globale, facilitant la révélation des faits, participe pour partie à l'augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatées en zone gendarmerie, en systématisant les enquêtes, y compris sans plainte.

En effet, la lutte contre les VIF et celle contre les violences sexuelles et sexistes, priorité gouvernementale, se traduisent par de nombreuses mesures visant à inciter à une dénonciation plus systématique des faits, pour :

- libérer la parole des victimes ;
- améliorer leurs conditions d'accueil (rénovation du canevas d'audition) ;
- mettre en œuvre les outils de signalement.

Le volume de plaignants pourrait ne représenter qu'un quart du volume réel des victimes de violences conjugales (source enquête de victimation Gènese). Ces mesures sont donc essentielles pour la dénonciation des violences et la prise en charge des victimes. Ce type de fait se traduit très souvent par l'élucidation de l'enquête.

INDICATEUR

1.2 - Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en ZGN	Nb	559 494	647 927	En baisse	674 426	absence amélioration	En baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZGN	Nb	79 313	89 136	En baisse	95 141	absence amélioration	En baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZGN	%	4,50	5,15	En baisse	5,42	absence amélioration	En baisse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.21 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les atteintes aux biens (index 15 à 43 et 62 à 68 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.22 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.23 = (nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28 de l'état 4001) / nombre de logements en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) * 1000.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'année 2023 marque une augmentation générale de tous les indicateurs de la délinquance, dénotant un rattrapage des volumes de faits enregistrés avant la crise du COVID. Pour les atteintes aux biens (AAB), cette hausse est essentiellement concentrée sur les cambriolages de résidences principales et les vols des métaux rares, dont la valeur vénale a fortement augmenté sous l'effet des crises.

Entre 2022 et 2023, le nombre d'AAB augmente de 4,1 %. Les vols liés à l'automobile expliquent particulièrement cette hausse en raison de la recrudescence des vols de pots catalytiques, motivés par la raréfaction des métaux rares.

Le nombre de cambriolages reste inférieur au nombre de faits constatés en 2019 malgré la hausse observée. Elle concerne encore majoritairement les résidences principales et témoigne, en revanche, d'un net recul des atteintes aux résidences secondaires.

INDICATEUR

1.3 - Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions	Nb	19 646	19 921	En baisse	21 615	absence amélioration	En baisse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Nombre annuel de crimes et délits commis contre des personnes dépositaires de l'autorité publique (PDAP) (index 72 et 73 de l'état 4001) constatés par la gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'augmentation conséquente du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions s'explique par la proportion importante de forces de l'ordre engagées et blessées au cours des épisodes de violences urbaines d'une ampleur inédite survenus en 2023 (réforme des retraites, émeutes de juin 2023) et sur les oppositions plus ponctuelles (projets de méga-bassines). En effet, les indicateurs 3.11 et 3.12 relatifs à la part d'engagement des forces mobiles en

prévention de proximité et en maintien de l'ordre public sont également en forte hausse (voir infra), et le nombre de militaires victimes d'agressions connaît une augmentation de +23,4 % en 2023.

Aussi, dans un contexte de forte contestation sociale, les élus sont plus souvent victimes d'outrages, d'insultes et de menaces (ces faits représentant 50 % des infractions à leur encontre en 2023). La gendarmerie a poursuivi en 2023 sa politique de rapprochement avec les élus, en accentuant les mesures de prévention et de formation (gestion des incivilités, déconfliction, guide à destination des élus, participation au Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (CALAE)), favorisant ainsi les dépôts de plaintes des édiles pour des faits qui pouvaient jusqu'alors leur sembler banals ou anodins.

OBJECTIF

2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR

2.1 – Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	28,8	26,66	>26	27,6	cible atteinte	>26
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	11,0	9,8	>15	9,4	absence amélioration	>12
Taux d'élucidation des homicides	%	79,1	85,2	>80	86,1	cible atteinte	>80
Taux d'élucidation des crimes et délits d'atteintes à l'environnement	%	82,5	71,8	En hausse	78,8	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.11 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux vols avec violences (index 15 à 26) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.12 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages de résidences (index 27 et 28) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.13 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux homicides (index 1 à 3, 6 et 51) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.14 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux atteintes à l'environnement et à la santé publique (index 79) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour le même index.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, les unités de gendarmerie ont maintenu leurs efforts pour élucider les faits constatés, en hausse. Multipliant les contrôles sur l'ensemble du territoire et aux frontières, la gendarmerie a poursuivi le renforcement de son empreinte au sol afin de lutter contre les différentes formes de délinquance.

Sur le volet judiciaire, la reprise de l'activité s'accompagne d'une hausse des procédures complexes, plus longues dans leur traitement et qui n'aboutissent pas forcément sur l'année en cours.

Le taux d'élucidation des vols avec violence augmente de 0,89 points pour atteindre 27,55 %. Il est précisé que ces violences sont les plus complexes à élucider dans le travail d'enquête, les auteurs étant souvent non identifiés.

Concernant les cambriolages de résidences principales et secondaires, le taux d'élucidation diminue de 0,4 points pour atteindre 9,44 %.

Pour les homicides, le taux d'élucidation s'élève à 86,10 %, soit une hausse de 0,88 points par rapport à 2022.

Au sujet des atteintes à l'environnement, le taux d'élucidation augmente de 7 points en 2023, confirmant l'engagement et la montée en puissance de la gendarmerie sur ces sujets.

En termes d'organisation, l'action de la gendarmerie s'appuie notamment sur l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique, sur ses détachements et ses enquêteurs (3 500 enquêteurs opérationnels dès l'été 2023). La gendarmerie a également créé un commandement pour l'environnement et la santé (CESAN) le 1^{er} juillet 2023.

Aussi, l'attention de la gendarmerie en 2023 a notamment été portée sur le phénomène des méga-feux ainsi que sur les contacts avec les élus sur ces thématiques (62 % d'entre eux placent en effet la problématique des déchets et de la sécurité environnementale au premier rang de leurs priorités).

INDICATEUR

2.2 - Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	8 568	7 876	En hausse	7 785	absence amélioration	En hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	451	400	Suivi	339	absence amélioration	Suivi
Valeur des avoirs criminels saisis	€	321 307 246	379 016 058	En hausse	443 339 603	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.21 = nombre annuel de personnes mises en cause, par la gendarmerie, pour les index de l'état 4001 relatifs au trafic et à la revente de produits stupéfiants (index 55 et 56).

Sous-indicateur 2.22 = nombre annuel de procédures réalisées par la gendarmerie pour l'index de l'état 4001 relatif à l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger (index 70).

Sous-indicateur 2.23 = somme annuelle de la valeur des avoirs criminels saisis dans le cadre de procédures traitées par la gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

Plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 2.21 : Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants

Le nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants, est globalement stable (7 876 en 2022 contre 7 785 en 2023).

Il est à noter que cet indicateur ne reflète qu'une partie de l'action de la gendarmerie dans la lutte contre les infractions liées aux stupéfiants. En effet, ce chiffre ne prend pas en compte l'index 57 (usage des stupéfiants), pour lequel les infractions comptabilisées sont en forte augmentation (+11,89 % en 2023) grâce notamment à la mise en œuvre de l'amende forfaitaire délictuelle (AFD). Le recours à cette procédure simplifiée est en hausse de 25 % en 2023.

Concernant les trafics démantelés, leur nombre est en légère hausse (+0,35 % en 2023), et s'accompagne d'une captation record des avoirs criminels par la gendarmerie nationale sur les procédures en lien avec les infractions à la législation des stupéfiants, passant de 37,9 millions d'€ en 2022 à 42,2 millions d'€ en 2023.

Aussi, la gendarmerie poursuit son action à travers sa participation au plan national de lutte contre les stupéfiants dirigés par l'Office anti stupéfiants (OFAST), en pilotant des antennes OFAST sur les territoires ultra-marins (Papeete et La Réunion) ainsi que 19 Cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS).

De plus, les efforts de la gendarmerie se sont aussi particulièrement portés sur l'augmentation des opérations coups de poing pour démanteler les points de deals, passant de 615 opérations en 2022 à 1 215 opérations en 2023.

Sous-indicateur 2.22 : Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger

L'indicateur relatif au nombre de procédures pénales en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger traduit une baisse de 15,25 % mais se concrétise en réalité par une diminution de 61 faits constatés relatifs à ce contentieux.

Aussi, il convient de préciser que l'indicateur ne reflète qu'une partie de l'action de la gendarmerie dans le cadre des délits liés à la police des étrangers. Il dénombre seulement sur le plan judiciaire les procédures relevant de l'index 70 (aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers) en excluant celles relevant de l'index 69 (infractions aux conditions générales d'entrée des étrangers) et 71 (autres infractions à la police des étrangers).

Il est à noter que la comptabilisation des procédures d'index 70 se fait à la procédure et non au nombre d'auteurs. Elle ne prend pas en compte non plus, les 109 767 ESI contrôlés (+4 % par rapport à 2022) et les 25 263 procédures administratives réalisées en 2023 par la gendarmerie (+26,7 %).

De plus, la gendarmerie poursuit son action et son empreinte au sol dans la sécurisation des frontières pour lutter contre l'immigration irrégulière. Ainsi, au nord-ouest de la France et aux frontières espagnoles et italiennes, les gendarmes départementaux, les réservistes et les forces mobiles ont été fortement mobilisés, dans la sécurisation des frontières et pour endiguer le phénomène des « small boats » sur le littoral de la mer du Nord et de la Manche.

Les accords de Sandhurst, depuis 2020, permettent de pérenniser la mise en place d'un dispositif collaboratif sur la frontière transmanche par l'emploi de réservistes dédiés exclusivement à la mission de lutte contre l'immigration irrégulière, avec une participation financière britannique.

Sous-indicateur 2.23 : Valeur des avoirs criminels saisis

La valeur estimée des avoirs criminels identifiés et saisis par les militaires de la gendarmerie en 2023 est de 443 M€, soit 64 millions de plus qu'en 2022 (+17 %). Cette progression est constante depuis plusieurs années.

À l'instar des années précédentes, les infractions économiques et financières (54 %) constituent la majeure partie des saisies devant celles de l'environnement (17 %), de la police route (10 %) et des stupéfiants

(9,5 %). Il est à noter une très forte augmentation des saisies en matière d'atteintes à l'environnement et d'immigration irrégulière en 2023.

Les immeubles représentent les saisies les plus élevées en valeur (30 %), devant les véhicules (19 %), les autres biens meubles (17 %) et les comptes de dépôt (10 %). La saisie de crypto-actifs se développe également depuis 2 ans.

INDICATEUR

2.3 – Généralisation de la police technique et scientifique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de couverture des cambriolages	%	90,16	88,18	>95	86,14	absence amélioration	>95
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	75,4	72,19	En hausse	70,06	absence amélioration	En hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	72,7	69,38	En hausse	66,54	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.31 = nombre annuel de crimes et délits constatés relevant des index 27 à 30 de l'état 4001 pour lesquels au moins un transport a été réalisé aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) rapporté au nombre annuel de crimes et délits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.32 = nombre annuel de prélèvements biologiques réalisés sur des mis en cause pour des faits relevant des index 1 à 12, 15 à 52, 55, 56, 62 à 68, 73 à 75 et 86 de l'état 4001 rapporté au nombre annuel de personnes mises en cause dans le cadre des infractions relevant de l'article 706-55 du code de procédure pénale.

Sous-indicateur 2.33 = nombre annuel de relevés décadactylaires réalisés sur des mis en cause hors délits routiers au regard du nombre de personnes mises en cause dans le cadre de crimes et délits non routiers.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les tendances observées les années précédentes, relatives à la couverture des scènes de cambriolages par l'investigation technique, se maintiennent pour le bilan annuel 2023. Le taux global de couverture enregistré par le premier niveau de la chaîne criminalistique est ainsi de 86,1 %, soit -2 points par rapport à l'année précédente. Pour améliorer ce taux, la gendarmerie s'est engagée dans le suivi particulier des taux de couverture PTS des cambriolages et dans l'animation d'un réseau formé par les techniciens en identification criminelle de proximité (TICP) en lien avec le Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale (PJGN).

Depuis plusieurs années, les unités de gendarmerie ont concentré leurs efforts sur la signalisation papillaire et génétique. Toutefois, le fait que les individus déjà signalisés ne font pas l'objet d'une autre signalisation s'ils commettent de nouveaux faits explique pour partie que les taux n'atteignent pas 100 %. Aussi, les nouveaux terminaux de signalisation en mobilité, appelés NéoDK, devraient être déployés sur l'ensemble du territoire avant l'ouverture des Jeux Olympiques à la suite d'une ultime expérimentation durant le premier trimestre 2024. Ils constitueront alors une simplification notable de la réalisation des relevés dans le respect des critères d'intégration au FAED, de nature à redynamiser ce travail de signalisation essentiel aux deux grands fichiers FAED et FNAEG.

INDICATEUR**2.4 – Recentrage des forces sur le coeur de métier**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux des missions périphériques sur l'activité opérationnelle totale	%	3,0	3,3	En baisse	2,9	cible atteinte	En baisse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques (concours au ministère de la justice ; gardes, escortes et services d'ordre ; procurations ; participation aux commissions administratives ; autres assistances) rapporté au volume horaire annuel d'activité missionnelle totale.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les missions périphériques de la gendarmerie ont diminué de 10,5 % en 2023 comparé à 2022 alors que l'activité missionnelle a augmenté de 2 %.

Tous les agrégats entrant dans le champ des missions périphériques ont baissé.

Celui du « concours aux élections » (procurations) a, quant à lui, particulièrement reculé. En effet, en raison de l'absence d'élections au cours de l'année 2023, la part d'activité dédiée à cet item a chuté de 97,7 % sur l'ensemble du territoire national, avec un total de 7 807 heures en 2023 contre 337 161 heures en 2022.

INDICATEUR**2.5 – Taux de présence de voie publique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la gendarmerie nationale	%	37	39	En hausse	41	cible atteinte	En hausse
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la gendarmerie nationale au sein des transports en commun rapporté à l'activité totale	%	0,23	0,25	En hausse	0,29	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.51 = volume horaire d'activité externe pour l'ensemble des unités de gendarmerie départementale et mobile consacré aux missions dites de « voie publique » rapporté au volume horaire d'activité totale de ces unités.

Sous-indicateur 2.52 = volume horaire d'activité externe pour l'ensemble des unités de gendarmerie départementale et mobile consacré aux missions dans les transports en commun rapporté au volume horaire d'activité totale de ces unités.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, le nombre d'heures de patrouille de voie publique s'élève à 49 359 351 heures contre 46 100 331 heures en 2022, soit une hausse de 7 %, dont 344 154 heures effectuées au profit de la sécurisation des transports (+18 %).

Cette hausse traduit la poursuite des efforts effectués pour augmenter au quotidien la présence des gendarmes sur la voie publique et répondre ainsi à une priorité gouvernementale.

Ainsi, les nouveaux moyens mis à disposition des gendarmes pour favoriser le travail en mobilité (Néo, Ubiquity), les outils innovants mis à la main des échelons territoriaux de commandement (dispositif de gestion des événements, gestion collaborative de procédures, ...) ou encore l'élargissement du spectre des amendes forfaitaires délictuelles, permettent de gagner en efficacité dans l'occupation renforcée de la voie publique, par une prévention ciblée et une réponse adaptée localement aux phénomènes de délinquance constatés.

Cette présence renforcée accentue également le contact régulier avec les commerçants, les élus et la population et s'inscrit dans la police de sécurité du quotidien mise en œuvre par l'institution.

La gendarmerie a enregistré en 2023 un schéma d'emploi de +950 ETP (à périmètre constant), qui lui permet de poursuivre le renforcement des unités de terrain et d'accentuer ainsi la présence sur la voie publique par une augmentation de ses effectifs opérationnels.

Les réservistes participent également à cette présence sur la voie publique et renforcent quotidiennement les personnels d'active dans leurs missions de sécurisation. En 2023, ce sont ainsi 867 854 jours de réserve qui ont été effectués, soit une hausse de 22 % par rapport à 2022.

INDICATEUR**2.6 - Délai moyen d'intervention**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Délai moyen d'intervention	minutes	14'01	14'23	<14'	14'10	amélioration	<14'

Commentaires techniques**Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale de métropole.

Mode de calcul

Somme des délais des interventions de l'année, rapportée au nombre annuel d'interventions.

Source de données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, le délai moyen d'intervention a diminué de 13 secondes pour atteindre 14'10'' en moyenne. Toutefois, il convient de préciser que les outils actuels ne permettent pas de discriminer parmi les

sollicitations celles qui relèvent d'un caractère urgent ou non, bien que cette notion entraîne un traitement différencié de l'intervention par la patrouille.

INDICATEUR

2.7 – Effort de formation dans la lutte contre la délinquance

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'officiers de police judiciaire (OPJ) habilités rapporté au nombre total d'actifs	%	42	42	Suivi	41	absence amélioration	Suivi
Nombre d'heures de formation continue individuelle ou collective moyen par agent	Nb	197,7	187,6	Suivi	180,9	absence amélioration	Suivi

Commentaires techniques

Périmètre

National (P152).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.71 = nombre de gendarmes habilités OPJ (officier de police judiciaire) rapporté au nombre total d'officiers et de sous-officiers de gendarmerie en activité au sein des unités du P152.

Sous-indicateur 2.72 = volume horaire d'activité correspondant à de la formation (tir inclus) rapporté au nombre de personnels d'active au sein des unités opérationnelles du P152.

Source de données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant le taux d'officier de policier judiciaire (OPJ), il diminue légèrement entre 2022 et 2023, passant de 42 à 41 %. Toutefois, il convient de noter que le volume brut d'OPJ habilités en gendarmerie augmente, passant de 34 280 à 34 433, mais à un rythme moins important que la hausse du nombre d'officiers et sous-officiers de gendarmerie actifs.

Pour poursuivre cette hausse, l'organisation de la scolarité des élèves gendarmes départementaux a été revue pour obtenir la qualification d'OPJ avant l'affectation en unité, avec une scolarité allongée d'un mois comprenant un socle théorique OPJ de 120 heures de cours. Aussi, en unité, le bloc enseigné en formation initiale est complété, pour les gendarmes volontaires, par un cycle de formation de 8 mois (module EAD, journées de formation en présentiel et stage final préalable à l'examen).

Pour les gendarmes n'ayant pu bénéficier du bloc de formation durant la scolarité initiale (élèves affectés en GM, scolarité réalisée avant 2022, volontaires tardifs), un module EAD spécifique leur est proposé, comportant l'intégralité des enseignements intégrés à la formation initiale.

Le nombre d'heures de formation continue moyen par agent est en baisse sur l'année 2023 (-3,6 %). Cette baisse peut s'expliquer en partie par l'augmentation de la durée de la formation initiale (de 9 à 12 mois, avec intégration du bloc OPJ) ainsi que par la forte mobilisation opérationnelle des forces compte tenu des mouvements importants relevés en 2023 et de l'augmentation de la présence de voie publique.

Sur la formation continue, la gendarmerie fait effort sur l'accroissement de l'offre disponible en matière de police judiciaire (stages enquêteur en unités de recherches, formation aux risques sur les incendies de forêt, stages spécialisés), de cyber et d'investigation numérique (enquêtes sous pseudonymes, cyberpatrouilleurs), de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre les VIF, ou encore de formations spécialisées (opérateurs CORG, conception et conduite des opérations).

Elle met en place également une organisation plus adaptée avec le développement de la décentralisation de certaines formations au niveau des formations administratives, et de l'enseignement à distance (GendForm 3.0 dispose d'un catalogue de 787 formations et de 2700 modules pédagogiques).

OBJECTIF

3 - Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR

3.1 - Engagement des forces mobiles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	%	9,72	9	Suivi	9,84	amélioration	Suivi
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public	%	20,61	21,7	Suivi	24,59	amélioration	Suivi

Commentaires techniques

Périmètre

Unités de gendarmerie mobile, agissant en métropole et outre-mer.

Mode de calcul

Sous-indicateur 3.11 = volume horaire annuel consacré par la gendarmerie mobile à la prévention de proximité au profit de la gendarmerie départementale rapporté au volume horaire total d'activité de la gendarmerie mobile.

Sous-indicateur 3.12 = volume horaire annuel consacré par la gendarmerie mobile à l'ordre public et au maintien de l'ordre rapporté au volume horaire total d'activité de la gendarmerie mobile.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'année 2023 a été marquée par des mouvements de contestation sociale ou écologique (journées nationales d'action, Sainte-Soline, A69), des violences urbaines, les contrecoups du conflit israélo-palestinien et les tensions ultramarines (renforcement du dispositif à Mayotte et en Martinique). La coupe du monde de rugby a également été une période d'emploi soutenu des forces. Les missions de contrôle des flux migratoires et les plans nationaux de sécurisation renforcée, notamment en zone de compétence de la police, se sont intensifiés et ont mobilisé jusqu'à 11,5 unités de force mobile quotidiennement, soit 10 % de la gendarmerie mobile.

En outre, les unités de GM ont poursuivi leur contribution au profit des unités de la gendarmerie départementale (GD), notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien, avec le déploiement des dispositifs estivaux et hivernaux de protection des populations (DEPP et DHPP). Cette contribution s'est également inscrite dans le nouveau cadre des alertes « Guépard » créées en septembre 2023, avec 2 EGM engagés toutes les semaines pour des opérations de police judiciaire et de contrôle de zone dans les départements les plus touchés par la délinquance, avec l'appui de l'unité nationale PJ.

Ainsi, l'indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité a augmenté en 2023 par rapport à 2022. En parallèle, on observe une augmentation de l'engagement de la gendarmerie mobile en mission de maintien de l'ordre public.

La gendarmerie mobile a été fortement mobilisée, en 2023, dans les missions suivantes :

- le maintien de l'engagement soutenu dans la lutte anti-terroriste (sur le terrain, dans les transports en commun mais également pour la sécurisation des procès au palais de justice de Paris) ;
- la lutte contre l'immigration clandestine, priorité gouvernementale nécessitant une augmentation du nombre d'escadrons engagés chaque jour (5,5 EGM engagés) ;
- la contribution de la gendarmerie à la sécurisation en zone police nationale (6 EGM engagés) ;
- un engagement fort en outre-mer avec la mobilisation de 4 EGM supplémentaires, 2 pelotons VBRG et un peloton d'intervention de la garde républicaine à Mayotte pour une opération spécifique au premier semestre, la pérennisation du renfort d'un 5^e EGM à Mayotte à l'issue de cette opération (avec une bascule de force depuis la Guyane), ainsi que le renfort d'un EGM pendant 6 mois en Martinique.
- la prise en compte de la sécurisation du centre de rétention administrative de Lyon, à hauteur de 2 EGM.

INDICATEUR

3.2 – Maintien en condition opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) ayant effectué le stage de perfectionnement et d'évaluation de la capacité opérationnelle (PECO) au centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) depuis moins de 3 ans	%	79,63	83,33	100	87,15	amélioration	100

Commentaires techniques

Périmètre

Unités de gendarmerie mobile, agissant en métropole et outre-mer.

Mode de calcul

Nombre d'EGM ayant effectué au moins un passage en stage PECO au cours des trois dernières années (un seul décompte par EGM) rapporté au nombre total d'EGM.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'amélioration du taux de recyclage traduit l'effort produit dans la planification de la formation des EGM au Centre national d'emploi des forces de St Astier, et le rétablissement de la capacité de six EGM par stage (contre quatre pendant la période Covid).

Toutefois, il convient de relever que la capacité à assurer le recyclage des EGM conformément au rythme prévu reste soumise aux impératifs liés aux engagements opérationnels des EGM. Ainsi, sur les formations de l'année 2023, 30 EGM sur les 36 prévus ont été formés et recyclés au CNFEG. Cet écart entre le prévisionnel et le réalisé s'explique notamment par l'intensité des mobilisations exposées supra : un stage a ainsi dû être annulé du fait des journées nationales d'action en janvier 2023.

OBJECTIF

4 - Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

INDICATEUR

4.1 - Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'accidents mortels liés à l'alcoolémie	Nb	473	529	En baisse	493	cible atteinte	En baisse
Nombre d'infractions routières liées à l'alcoolémie	Nb	111 751	126 805	Suivi	123 308	absence amélioration	Suivi
Nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés	Nb	6 698 649	7 431 976	En hausse	7 662 261	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 4.11 = nombre d'accidents corporels mortels dont les causes établies font référence à un taux d'imprégnation alcoolique supérieur au seuil légal.

Sous-indicateur 4.12 = nombre d'infractions à l'alcoolémie relevées par les forces de gendarmerie.

Sous-indicateur 4.13 = nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés par les forces de gendarmerie.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Compétente sur 980 000 kms de routes et déployée sur l'ensemble du territoire, la gendarmerie nationale joue un rôle majeur pour la sécurité des usagers, des transports de marchandises et de l'ensemble des voies de circulation, s'inscrivant dans le cadre de la sécurité des mobilités.

Au profit de la lutte contre l'insécurité routière, la gendarmerie continue d'optimiser son action opérationnelle en s'appuyant sur une analyse spatio-temporelle de l'accidentalité et des commissions d'infractions génératrices d'accidents.

En zone gendarmerie, le bilan de la mortalité routière pour l'année 2023 s'établit à 2 383 tués contre 2 445 en 2022. Cette diminution de 6,7 % (-165 personnes tuées) confirme la poursuite de la baisse tendancielle entamée depuis l'année 2012. Cela s'accompagne également d'une baisse du nombre de blessés (22 493 en 2023, contre 22 515 en 2022), entamée depuis 2017.

En 2023, l'alcool représente 17,1 % des causes principales d'accidents (13,4 % des causes globales) contre 18,8 % en 2022 (14,8 % des causes globales en 2022). Il s'agit de la première cause principale d'accidents en zone gendarmerie (troisième des causes globales) en 2023.

La gendarmerie a réalisé 7 662 261 dépistages (+3,1 % par rapport à 2021) qui ont permis de relever 123 308 infractions (dont 87 603 délits).

INDICATEUR

4.2 – Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage des stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants	Nb	50	78	En baisse	62	cible atteinte	En baisse
Nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants	Nb	93 525	99 988	Suivi	108 827	cible atteinte	Suivi
Nombre de dépistages de stupéfiants réalisés	Nb	559 382	673 226	En hausse	871 584	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 4.21 = nombre d'accidents corporels mortels dont les causes établies font référence à l'usage de produits stupéfiants.

Sous-indicateur 4.22 = nombre d'infractions à la conduite sous l'emprise de stupéfiants relevées par les forces de gendarmerie.

Sous-indicateur 4.23 = nombre de dépistages de stupéfiants réalisés par les forces de gendarmerie.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, la conduite après usage de stupéfiants représente 2,4 % des causes principales d'accidents (comme en 2022).

En 2023, la gendarmerie a réalisé 871 584 dépistages (673 226 dépistages en 2022) soit une hausse de +29,5 %, démontrant la forte mobilisation de la gendarmerie et l'application continue des directives ministérielles de mai 2021 dans la lutte contre les stupéfiants en une priorité nationale.

Celle-ci s'est traduite par une augmentation des infractions relevées de 8,8 % par rapport à 2022 (108 827 infractions relevées en 2023 contre 99 988 en 2022).

OBJECTIF**5 - Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure****INDICATEUR****5.1 - Taux de satisfaction des usagers**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de satisfaction des usagers sur la qualité de l'accueil	%	91	92	En hausse	93	cible atteinte	En hausse
Taux de satisfaction des usagers sur le traitement des plaintes ou des mains courantes	%	93	94	En hausse	94	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer) hors gendarmerie spécialisée.

Mode de calcul

Sous-indicateur 5.11 = mesure globale de la satisfaction des usagers/victimes qui ont été accueillis dans une unité de gendarmerie. Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

Sous-indicateur 5.12 = mesure de la satisfaction des usagers/victimes sur le traitement de leur demande (plainte, main courante ou tout autre renseignement). Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans le cadre des campagnes d'évaluation de la qualité de l'accueil, l'inspection générale de la gendarmerie nationale poursuit les enquêtes de satisfaction.

Deux indicateurs sont pris en considération : le taux de satisfaction des usagers sur la qualité de l'accueil et le taux de satisfaction des victimes sur le traitement de la plainte.

L'indicateur 5.1.1 continue sa hausse, conformément à la cible. Il est à noter que ce taux augmente, passant de 92 à 93 % de satisfaction. L'indicateur 5.1.2. reste stable à un niveau élevé de 94 % de satisfaction sur le traitement des plaintes ou des mains courantes.

INDICATEUR**5.2 - Efficacité du service "magendarmerie.fr"**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Note moyenne attribuée par les usagers du site "magendarmerie.fr" pour le traitement de leur demande	Note sur 10	9,1	9,1	En hausse	9	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer), hors gendarmerie spécialisée.

Mode de calcul

Mesure de la satisfaction des usagers, sous la forme d'une note sur 10, du traitement des demandes par les opérateurs de la Brigade numérique.

Résultats obtenus à partir des réponses aux questionnaires « à chaud » proposés à l'utilisateur une fois la demande traitée.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

ANALYSE DES RÉSULTATS

Active 7 jours/7 et 24 heures/24, la brigade numérique, armée de 37 militaires, offre aux usagers un contact numérique instantané pour répondre à leurs préoccupations de sécurité du quotidien. Ce dispositif permet de traiter en moyenne 540 interactions quotidiennes dont près de 24 signalements journaliers concernant la plateforme numérique d'accompagnement des victimes.

Elle permet un accès simplifié aux services de la gendarmerie *via* différents canaux et demeure un relais efficace de communication des mesures de prévention auprès de la population.

La note moyenne attribuée par les usagers de la brigade numérique pour le traitement de leur demande reste globalement stable et à un niveau élevé de 9/10 pour l'année 2023. Cette donnée est directement extraite des appréciations chiffrées laissées par les utilisateurs à l'issue d'un tchat.

INDICATEUR**5.3 – Perception de l'action des forces de gendarmerie nationale**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de signalements externes reçus par l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) via la plateforme dédiée	Nb	2 344	2 952	Suivi	3 294	absence amélioration	Suivi

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer), hors gendarmerie spécialisée.

Mode de calcul

Nombre de signalements externes reçus par l'IGGN via la plateforme dédiée durant l'année de référence. Résultats obtenus à partir des bilans annuels d'activité de l'IGGN.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RÉSULTATS

La hausse du nombre de signalements externes reçus par l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) sur l'année 2023 semble pouvoir s'expliquer en partie par l'ampleur de l'activité opérationnelle des forces de gendarmerie en 2023 face à un contexte sociale tendu et générant des opérations de maintien de

l'ordre. Elle est également assurément liée une exigence accrue de la population à l'égard des forces de sécurité et à une meilleure connaissance de la plateforme de signalement.

Aussi, il convient de préciser que tous les signalements ne relèvent pas *in fine* de la gendarmerie, et que cette augmentation ne s'accompagne pas d'une augmentation des manquements constatés : à date, sur l'ensemble des signalements 11 % constituent des manquements déontologiques avérés en 2023 (contre 11,7 % en 2022).

L'analyse détaillée des signalements reçus, de leurs motifs et des suites qui y ont été données est toujours en cours et sera produite dans le cadre du rapport d'activité 2023 de l'IGGN, disponible à mi-année 2024.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>						
01 – Ordre et sécurité publics	3 911 789 679 3 954 191 498	5 727	0		3 911 789 679 3 954 191 224	3 911 789 679
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 892 444 875 3 938 712 880	380	0		3 892 444 875 3 938 713 260	3 892 444 875
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	19 344 804 15 478 618	5 347			19 344 804 15 483 965	19 344 804
02 – Sécurité routière	767 429 771 778 240 585	2 648			767 429 771 778 243 233	767 429 771
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	767 117 045 778 160 683	2 648			767 117 045 778 163 331	767 117 045
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	312 726 79 902				312 726 79 902	312 726
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 412 873 179 2 453 258 577	10 104			2 412 873 179 2 453 268 681	2 412 873 179
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 402 057 162 2 443 717 383	10 104			2 402 057 162 2 443 727 487	2 402 057 162
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 816 017 9 541 194				10 816 017 9 541 194	10 816 017
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 103 072 495 1 121 365 130	1 751 652 454 1 717 881 680	250 878 685 208 879 363	10 000 000 10 615 948	3 115 603 634 3 058 742 121	3 297 650 413
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	956 828 990 968 047 253	1 751 652 454 1 716 506 311	250 878 685 117 235 564	10 000 000 10 615 948	2 969 360 129 2 812 405 076	3 151 406 908
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	146 243 505 153 317 877	1 375 369	91 643 799		146 243 505 246 337 045	146 243 505
05 – Exercice des missions militaires	159 753 050 162 067 764	1 635			159 753 050 162 069 399	159 753 050
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	159 753 050 161 981 877	1 635			159 753 050 161 983 512	159 753 050
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	85 886				0 85 886	0
Total des AE prévues en LFI	8 354 918 174	1 751 652 454	250 878 685	10 000 000	10 367 449 313	10 549 496 092
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+115 009 678	+84 504 457 (hors titre 2)			+199 514 135	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+19 151 288	+296 123 985 (hors titre 2)			+315 275 273	
Total des AE ouvertes	8 489 079 140	2 393 159 581 (hors titre 2)			10 882 238 721	
Total des AE consommées	8 469 123 553	1 717 901 794	208 879 363	10 615 948	10 406 520 658	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre et sécurité publics	3 911 789 679 3 954 191 498	5 727			3 911 789 679 3 954 197 224	3 911 789 679 ■
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 892 444 875 3 938 712 880	380			3 892 444 875 3 938 713 260	3 892 444 875 ■
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	19 344 804 15 478 618	5 347			19 344 804 15 483 965	19 344 804 ■
02 – Sécurité routière	767 429 771 778 240 585	2 648			767 429 771 778 243 233	767 429 771 ■
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	767 117 045 778 160 683	2 648			767 117 045 778 163 331	767 117 045 ■
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	312 726 79 902				312 726 79 902	312 726 ■
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 412 873 179 2 453 258 577	10 104			2 412 873 179 2 453 268 681	2 412 873 179 ■
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 402 057 162 2 443 717 383	10 104			2 402 057 162 2 443 727 487	2 402 057 162 ■
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 816 017 9 541 194				10 816 017 9 541 194	10 816 017 ■
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 103 072 495 1 121 365 130	1 287 681 103 1 479 700 782	260 707 734 178 006 346	6 779 358 10 075 610	2 658 240 690 2 789 147 868	2 840 287 469 ■
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	956 828 990 968 047 253	1 287 681 103 1 479 859 579	260 707 734 178 006 346	6 779 358 10 075 610	2 511 997 185 2 635 988 787	2 694 043 964 ■
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	146 243 505 153 317 877	-158 797			146 243 505 153 159 080	146 243 505 ■
05 – Exercice des missions militaires	159 753 050 162 067 764	1 635			159 753 050 162 069 399	159 753 050 ■
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	159 753 050 161 981 877	1 635			159 753 050 161 983 512	159 753 050 ■
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	85 886				0 85 886	0 ■
Total des CP prévus en LFI	8 354 918 174	1 287 681 103	260 707 734	6 779 358	9 910 086 369	10 092 133 148
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+115 009 678	+84 504 457 (hors titre 2)			+199 514 135	■
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+19 151 288	+68 187 815 (hors titre 2)			+87 339 103	■
Total des CP ouverts	8 489 079 140	1 707 860 467 (hors titre 2)			10 196 939 607	■
Total des CP consommés	8 469 123 553	1 479 720 896	178 006 346	10 075 610	10 136 926 405	■

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>									
<i>Consommation 2022</i>									
01 – Ordre et sécurité publics		3 622 636 149 3 713 379 919	332 919					3 622 636 149 3 713 379 919	3 622 636 149 3 713 712 838
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet		3 612 061 779 3 695 895 049	330 488					3 612 061 779 3 695 895 049	3 612 061 779 3 696 225 536
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet		10 574 370 17 484 871	2 431					10 574 370 17 484 871	10 574 370 17 487 302
02 – Sécurité routière		744 705 379 751 666 648						744 705 379 751 666 648	744 705 379 751 666 648
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet		744 335 394 751 437 108						744 335 394 751 437 108	744 335 394 751 437 108
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet		369 985 229 540						369 985 229 540	369 985 229 540
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice		2 252 632 779 2 330 658 546	12 825					2 252 632 779 2 330 658 546	2 252 632 779 2 330 671 372
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet		2 242 614 570 2 321 479 583	12 825					2 242 614 570 2 321 479 583	2 242 614 570 2 321 492 408
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet		10 018 209 9 178 963						10 018 209 9 178 963	10 018 209 9 178 963
04 – Commandement, ressources humaines et logistique		1 054 396 908 540 1 073 568 247	1 800 524 540 1 713 336 285		315 442 750 28 319 797 079	10 000 000 11 946 629		3 180 364 198 3 180 364 198	3 339 567 253 3 118 648 807
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		910 339 330 540 929 397 757	1 800 524 540 1 712 614 089		315 442 750 28 319 797 079	10 000 000 11 946 629		3 036 306 620 3 036 306 620	3 195 509 675 2 973 756 121
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		144 057 578 144 170 490	722 196					144 057 578 144 057 578	144 057 578 144 892 687
05 – Exercice des missions militaires		140 825 571 149 765 596						140 825 571 149 765 596	140 825 571 149 765 596
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet		139 758 088 149 682 161						139 758 088 149 682 161	139 758 088 149 682 161
05.02 – Exercice des missions militaires - administration		1 067 483 83 435						1 067 483 83 435	1 067 483 83 435

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>									
<i>Consommation 2022</i>									
centrale et cabinet									
Total des AE prévues en LFI	0	7 815 196 786	1 800 524 540	0	315 442 750	10 000 000	0	9 941 164 076	10 100 367 131
Total des AE consommées	540	8 019 038 956	1 713 682 029	28	319 797 079	11 946 629	0		10 064 465 260

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>									
<i>Consommation 2022</i>									
01 – Ordre et sécurité publics		3 622 636 149 3 713 379 919	332 919					3 622 636 149	3 622 636 149 3 713 712 838
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet		3 612 061 779 3 695 895 049	330 488					3 612 061 779	3 612 061 779 3 696 225 536
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet		10 574 370 17 484 871	2 431					10 574 370	10 574 370 17 487 302
02 – Sécurité routière		744 705 379 751 666 648			33 186			744 705 379	744 705 379 751 699 834
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet		744 335 394 751 437 108			33 186			744 335 394	744 335 394 751 470 294
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet		369 985 229 540						369 985	369 985 229 540
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice		2 252 632 779 2 330 658 546	13 235					2 252 632 779	2 252 632 779 2 330 671 781
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet		2 242 614 570 2 321 479 583	13 235					2 242 614 570	2 242 614 570 2 321 492 818
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet		10 018 209 9 178 963						10 018 209	10 018 209 9 178 963
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	540	1 054 396 908 1 073 568 247	1 208 548 728 1 380 171 605	28	284 513 484 248 525 533	6 779 358 11 226 093	60	2 554 238 478	2 713 441 533 2 713 492 106
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	540	910 339 330 929 397 757	1 208 548 728 1 379 449 409	28	284 513 484 248 525 533	6 779 358 11 226 093	60	2 410 180 900	2 569 383 955 2 568 599 419
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		144 057 578 144 170 490	722 196					144 057 578	144 057 578 144 892 687

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>									
05 – Exercice des missions militaires		140 825 571 149 765 596						140 825 571	140 825 571 149 765 596
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet		139 758 088 149 682 161						139 758 088	139 758 088 149 682 161
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet		1 067 483 83 435						1 067 483	1 067 483 83 435
Total des CP prévus en LFI	0	7 815 196 786	1 208 548 728	0	284 513 484	6 779 358	0	9 315 038 356	9 474 241 411
Total des CP consommés	540	8 019 038 956	1 380 517 759	28	248 558 719	11 226 093	60		9 659 342 154

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommées* en 2022	Ouverts en 2023	Consommées* en 2023
Titre 1 – Dotations des pouvoirs publics	540	0	0	540	0	0
Cat Dotations des pouvoirs publics	540	0	0	540	0	0
Titre 2 – Dépenses de personnel	8 019 038 956	8 354 918 174	8 469 123 553	8 019 038 956	8 354 918 174	8 469 123 553
Rémunérations d'activité	4 005 064 625	4 189 564 647	4 225 769 188	4 005 064 625	4 189 564 647	4 225 769 188
Cotisations et contributions sociales	3 982 760 799	4 146 925 423	4 187 539 659	3 982 760 799	4 146 925 423	4 187 539 659
Prestations sociales et allocations diverses	31 213 531	18 428 104	55 814 706	31 213 531	18 428 104	55 814 706
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 713 682 029	1 751 652 454	1 717 901 794	1 380 517 759	1 287 681 103	1 479 720 896
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 713 712 031	1 751 652 454	1 717 902 751	1 380 547 759	1 287 681 103	1 479 721 855
Subventions pour charges de service public	-30 002	0	-957	-30 000	0	-958
Titre 4 – Charges de la dette de l'État	28	0	0	28	0	0
Charges financières diverses	28	0	0	28	0	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	319 797 079	250 878 685	208 879 363	248 558 719	260 707 734	178 006 346
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	319 413 693	250 878 685	169 189 535	247 744 217	260 707 734	176 625 785
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	383 386	0	39 689 828	814 502	0	1 380 561
Titre 6 – Dépenses d'intervention	11 946 629	10 000 000	10 615 948	11 226 093	6 779 358	10 075 610
Transferts aux entreprises	14 564	0	0	11 652	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	11 710 692	10 000 000	5 617 782	9 731 625	6 779 358	7 900 333
Transferts aux autres collectivités	221 373	0	4 998 166	1 482 817	0	2 175 277
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	60	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	60	0	0
Total hors FdC et AdP		10 367 449 313			9 910 086 369	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+134 160 966			+134 160 966	

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+380 628 442			+152 692 272	
Total*	10 064 465 260	10 882 238 721	10 406 520 658	9 659 342 154	10 196 939 607	10 136 926 405

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel	112 978 084	127 046 779	115 009 678	112 978 084	127 046 779	115 009 678
Autres natures de dépenses	63 282 947	55 000 000	84 504 457	63 282 947	55 000 000	84 504 457
Total	176 261 031	182 046 779	199 514 135	176 261 031	182 046 779	199 514 135

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023	64 770	3 116 714	64 770	3 116 714				
03/2023	3 924 216	14 825 694	3 924 216	14 825 694				
04/2023	130 641	1 728 192	130 641	1 728 192				
05/2023	2 164 554	6 238 890	2 164 554	6 238 890				
06/2023	1 411 799	1 924 387	1 411 799	1 924 387				
07/2023	35 150 828	11 562 988	35 150 828	11 562 988				
08/2023	4 791 533	8 086 312	4 791 533	8 086 312				
09/2023	1 081	7 556 306	1 081	7 556 306				
10/2023	25 209 953	2 376 463	25 209 953	2 376 463				
11/2023	387 631	2 484 204	387 631	2 484 204				
12/2023	41 772 672	5 014 252	41 772 672	5 014 252				
01/2024		57 516		57 516				
Total	115 009 678	64 971 918	115 009 678	64 971 918				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		1 931 779		1 931 779				
03/2023		2 227 399		2 227 399				
04/2023		359 219		359 219				
05/2023		457 621		457 621				
06/2023		80 584		80 584				
07/2023		7 653 736		7 653 736				
08/2023		2 953 024		2 953 024				
09/2023		1 594 956		1 594 956				
10/2023		1 200 732		1 200 732				
11/2023		65 172		65 172				
12/2023		1 008 320		1 008 320				
Total		19 532 539		19 532 539				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/10/2023	70 296		70 296					
Total	70 296		70 296					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/01/2023		145 840 024						
Total		145 840 024						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		274 526 677		31 407 668				
Total		274 526 677		31 407 668				

■ DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023					90 485	1 279 831	90 485	263 392
20/11/2023		174 059		174 059				
20/11/2023					222 996	2 817 222	222 996	1 767 222
26/12/2023						1 060 000		1 060 000
Total		174 059		174 059	313 481	5 157 053	313 481	3 090 614

■ DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		1 182 800		1 182 800	367 589		367 589	
20/11/2023					131 882	1 486 098	131 882	1 486 098
09/12/2023	19 893 944		19 893 944					
Total	19 893 944	1 182 800	19 893 944	1 182 800	499 471	1 486 098	499 471	1 486 098

■ LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023				40 000 000		118 956 424		
Total				40 000 000		118 956 424		

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	134 973 918	506 228 017	134 973 918	157 268 984	812 952	125 599 575	812 952	4 576 712

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
120127	Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i>	80	75	93
120145	Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2021 : 25286 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° ter</i>	12	12	12
520127	Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	nc	nc	nc
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2021 : 10 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		92	87	105

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre et sécurité publics	3 911 789 679 3 954 191 498	5 727	3 911 789 679 3 954 197 224	3 911 789 679 3 954 191 498	5 727	3 911 789 679 3 954 197 224
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 892 444 875 3 938 712 880	380	3 892 444 875 3 938 713 260	3 892 444 875 3 938 712 880	380	3 892 444 875 3 938 713 260
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	19 344 804 15 478 618	5 347	19 344 804 15 483 965	19 344 804 15 478 618	5 347	19 344 804 15 483 965
02 – Sécurité routière	767 429 771 778 240 585	2 648	767 429 771 778 243 233	767 429 771 778 240 585	2 648	767 429 771 778 243 233
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	767 117 045 778 160 683	2 648	767 117 045 778 163 331	767 117 045 778 160 683	2 648	767 117 045 778 163 331
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	312 726 79 902		312 726 79 902	312 726 79 902		312 726 79 902
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 412 873 179 2 453 258 577	10 104	2 412 873 179 2 453 268 681	2 412 873 179 2 453 258 577	10 104	2 412 873 179 2 453 268 681
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 402 057 162 2 443 717 383	10 104	2 402 057 162 2 443 727 487	2 402 057 162 2 443 717 383	10 104	2 402 057 162 2 443 727 487
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 816 017 9 541 194		10 816 017 9 541 194	10 816 017 9 541 194		10 816 017 9 541 194
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 103 072 495 1 121 365 130	2 012 531 139 1 937 376 991	3 297 650 413 3 058 742 121	1 103 072 495 1 121 365 130	1 555 168 195 1 667 782 738	2 840 287 469 2 789 147 868
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	956 828 990 968 047 253	2 012 531 139 1 844 357 823	3 151 406 908 2 812 405 076	956 828 990 968 047 253	1 555 168 195 1 667 941 535	2 694 043 964 2 635 988 787
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	146 243 505 153 317 877	93 019 168	146 243 505 246 337 045	146 243 505 153 317 877	-158 797	146 243 505 153 159 080
05 – Exercice des missions militaires	159 753 050 162 067 764	1 635	159 753 050 162 069 399	159 753 050 162 067 764	1 635	159 753 050 162 069 399
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	159 753 050 161 981 877	1 635	159 753 050 161 983 512	159 753 050 161 981 877	1 635	159 753 050 161 983 512
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	85 886		0 85 886	85 886		0 85 886
Total des crédits prévus en LFI *	8 354 918 174	2 012 531 139	10 367 449 313	8 354 918 174	1 555 168 195	9 910 086 369
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+134 160 966	+380 628 442	+514 789 408	+134 160 966	+152 692 272	+286 853 238
Total des crédits ouverts	8 489 079 140	2 393 159 581	10 882 238 721	8 489 079 140	1 707 860 467	10 196 939 607
Total des crédits consommés	8 469 123 553	1 937 397 105	10 406 520 658	8 469 123 553	1 667 802 852	10 136 926 405
Crédits ouverts - crédits consommés	+19 955 587	+455 762 476	+475 718 063	+19 955 587	+40 057 615	+60 013 203

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	8 354 918 174	2 012 531 139	10 367 449 313	8 354 918 174	1 555 168 195	9 910 086 369
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	8 354 918 174	2 012 531 139	10 367 449 313	8 354 918 174	1 555 168 195	9 910 086 369

Le PLF pour 2023 n'a pas fait l'objet d'amendement.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Le P152 n'a pas vu sa maquette modifiée en 2023.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pour le titre 2 :

Par décret n° 2023-510 du 27 juin 2023 portant virement de crédits :

- 152 784 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre du financement de quatre personnels dans le cadre du déploiement de l'équipe Réseau Radio du Futur (RRF) / Agence des Communications Mobiles Opérationnelles de Sécurité et de Secours (ACMOSS) ;
- 170 372 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre du financement de deux personnels dans le cadre du renforcement de la sécurité numérique du Service du Haut Fonctionnaire de Défense (SHFD) ;
- 44 433 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre du financement de la cellule méthodes et synthèse de la sous-direction des affaires immobilières (SDAI) de la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI).

Par décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits :

- 90 485 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au titre de la mission « Direction de l'action du gouvernement » destiné au financement d'un personnel au profit de l'Opérateur des Systèmes d'Information Interministériels (OSIIC).

Par arrêté du 20 octobre 2023 portant répartition de crédits :

- 70 296 € ont été répartis au profit du programme 152 au titre du forfait mobilité durable.

Par décret n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 portant virement de crédits :

- 131 882 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre du financement de six personnels dans le cadre du déploiement de l'équipe Réseau Radio du Futur (RRF) / Agence des Communications Mobiles Opérationnelles de Sécurité et de Secours (ACMOSS).

Par décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits :

- 222 996 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » au titre de la régularisation des prises en solde des personnels mis à disposition.

Par décret n° 2023-1160 du 9 décembre 2023 portant virement de crédits, 19 893 944 € ont été ouverts au profit du programme 152.

Pour les autres titres :

Par décret n° 2023-510 du 27 juin 2023 portant virement de crédits suivants :

- 317 200 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 176 « Police Nationale » pour le financement de la part de la gendarmerie nationale au système d'information du renseignement ;
- 1 500 000 € ont été transférés en AE et en CP du programme 176 « Police Nationale » au programme 152 pour le financement de la procédure pénale numérique.

Par décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits suivants :

- 96 500 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » pour le financement de l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) ;
- 1 137 742 € en AE et 121 303 € en CP ont été transférés du programme 152 à destination du programme 175 « Patrimoines » pour le financement de la création d'un mémorial des victimes du terrorisme ;
- 1 000 000 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 178 « Préparation et emploi des forces » pour le financement de la contribution de la gendarmerie au village des blessés ;
- 954 411 € ont été transférés en AE et en CP du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » au programme 152 pour le financement d'un remboursement d'un versement excédentaire de l'indemnité compensatrice due au titre de la société nationale des chemins de fer français (SNCF).

Par décret n° 2023-1062 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédit suivant :

- 32 358 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour financer le remboursement des dépenses d'investissement et d'abonnement du projet Möbius ;
- 206 417 € ont été transférés en AE et en CP du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au programme 152 pour le financement des projets interministériel de sécurité.

Par décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits suivants :

- 1 767 222 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 178 « Préparation et emploi des forces » pour financer la formation des pilotes d'hélicoptères en 2021 et en 2022 ;
- 1 050 000 € ont été transférés en AE du programme 152 à destination du programme 146 « Équipement des forces » pour le financement du projet radars Antilles.

Par décret n° 2023-1060 du 20 novembre portant virement de crédits suivants :

- 222 702 € ont été transférés en AE et en CP du programme 176 « Police Nationale » au programme 152 pour financer le remboursement des frais de transports aériens des effectifs de la PN dans la sécurisation du référendum de Nouvelle Calédonie ;
- 68 800 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour le financement de la réallocation pour l'arbre de Noël des personnels civils de l'année 2022 et de l'année 2023 ;

- 110 000 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 303 « Immigration et asile » pour financer le renforcement du rideau de surveillance et d'interception comorien pour l'année 2023 ;
- 1 530 000 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour le financement de la campagne de communication ministérielle.

Par décret n° 2023-1255 du 26 décembre 2023 portant transfert de crédits suivants :

- 1 060 000 € ont été transférés en AE et en CP du programme 152 à destination du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » pour le financement de l'acquisition de l'emprise domaniale de Chateaubriand à Dijon pour la création d'un escadron de gendarmerie mobile.

La loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 :

- a annulé 118 956 424 € d'AE correspondant à une partie des crédits gelés sur le programme ainsi qu'une partie des AEP bloquées, minoré par l'ouverture de 40 M€ de crédits supplémentaires en AE ;
- a ouvert 40 000 000 € de CP.

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Pour le titre 2 :

Le P152 a perçu 115 009 678 € CAS Pensions compris (dont 61 255 443 € hors CAS Pensions) d'attributions de produits liées au remboursement des effectifs mis à disposition d'organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (essentiellement EDF, Banque de France, CEA et SNCF).

Aucun fonds de concours n'a été perçu en titre 2 par le P152 en 2023.

Pour les autres titres :

Le P152 a perçu, sur l'exercice 2023, 64 971 918 € € d'attributions de produits et 19 532 539 € de fonds de concours repartis de la façon suivante :

- 13 M€ au titre de la participation des partenaires publics et privés au financement d'actions formation et de lutte contre l'insécurité (FDC 1-2-00055) ;
- 6,5 M€ au titre de la participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipements (FDC 1-2-00682) ;
- 11,3 M€ au titre du remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par le P152 et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique (ADP 2-2-00045) ;
- 1,9 M€ au titre du remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la GN à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques (ADP 2-2-00495) ;
- 2,2 M€ au titre de la cession de biens immobiliers (ADP 2-2-00564) ;
- 47,6 M€ au titre de la rémunération des prestations (EDF, CEA, ANDRA, BDF...) fournies par la GN (ADP 2-2-00604) ;
- 0,1 M€ au titre de produit de cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (ADP 2-2-00566) ;
- 1,8 M€ au titre du remboursement des prestations fournies par la GN outre-mer et à l'étranger (ADP 2-2-00614).

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	41 774 591	100 626 557	142 401 148	41 774 591	77 758 410	119 533 001
Surgels	24 500 000	36 125 311	60 625 311	24 500 000	31 551 682	56 051 682
Dégels	0	-16 000 000	-16 000 000	0	-16 000 000	-16 000 000
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	66 274 591	120 751 868	187 026 459	66 274 591	93 310 092	159 584 683

Pour le titre 2 :

La réserve de précaution s'élevait initialement à 41 774 591 € en début de gestion (soit 0,5 % des crédits ouverts en LFI) dont 23 161 371 € au titre des crédits hors CAS Pensions et 18 613 220 € au titre des crédits du CAS Pensions.

Le surgel s'élevait à 24 500 000 € hors CAS Pensions en début de gestion.

La réserve de précaution ainsi que le surgel ont fait l'objet d'un dégel afin de financer une partie des mesures générales non budgétées intervenues en gestion.

Pour les autres titres :

La réserve de précaution s'élevait à 100 626 557 € en AE et 77 758 410 € en CP soit 5 % des crédits ouverts en LFI.

Le surgel LOPMI s'élevait à 16 000 000 € en AE et en CP.

Un gel supplémentaire de 1 % des crédits ouverts en LFI a été appliqué pour 20 125 311 € en AE et 15 551 682 € en CP.

Le P152 a obtenu le dégel de 30 000 000 € en AE et de l'intégralité des crédits gelés en CP soit 109 310 092 € afin de financer les dépenses obligatoires de fonctionnement.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

■ EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	8,63	0,00	0,00	6,04	+6,04
1174 – Personnels administratifs cat A	-1,00	327,59	157,50	-1,00	379,06	+222,56

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	662,30	705,13	0,00	761,10	+55,97
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	1 612,81	1 819,65	0,00	1 668,02	-151,63
1162 – Personnels techniques	0,00	1 892,48	1 970,98	0,00	2 072,96	+101,98
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	263,79	383,34	0,00	230,65	-152,69
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	5 641,07	5 995,12	0,00	5 532,21	-462,91
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	578,05	577,87	0,00	581,02	+3,15
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	72 544,49	75 078,63	0,00	73 549,59	-1 529,04
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	4 711,10	4 928,73	0,00	4 717,74	-210,99
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	11 512,29	10 545,28	0,00	10 710,01	+164,73
Total	-1,00	99 754,60	102 162,23	-1,00	100 208,40	-1 952,83

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	0,00	0,00	-2,59	-2,83	+0,24
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	-7,00	-13,70	+72,17	+38,37	+33,80
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	0,00	-2,17	+100,97	+65,09	+35,88
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	0,00	-0,95	+56,16	+32,42	+23,74
1162 – Personnels techniques	0,00	0,00	+0,02	+180,46	+107,05	+73,41
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	0,00	-33,14	-11,61	-21,53
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	-4,00	+6,02	-110,88	-46,74	-64,14
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	-2,00	+1,14	+3,83	+8,28	-4,45
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	+2,00	+2,50	+1 000,60	+806,61	+193,99
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	0,00	+3,09	+3,55	+12,31	-8,76
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	0,00	+7,49	-809,77	-291,39	-518,38
Total	0,00	-11,00	+3,44	+461,36	+717,56	-256,20

La catégorie d'emplois « officiers » comprend également les officiers des armées.

La consommation du PAE 2023 à partir de l'outil CHORUS s'élève à 100 013 ETPT pour le P152 « Gendarmerie nationale ». Cette consommation a été retraitée à hauteur de +195 ETPT, principalement au titre du décalage de prise en solde.

La consommation du plafond d'emplois en 2023 est de 100 208,40 ETPT (cf. colonne 5).

La colonne « transferts de gestion 2023 » (4) correspond au transfert d'un ETPT par décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits :

- 1 ETPT associé aux crédits de titre 2 d'un montant de 90 485 € en AE et CP a été transféré du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », au profit de l'Opérateur des Systèmes d'Information Interministériels (OSIIC).

La colonne « mesures de transfert en LFI » (7) correspond à la prévision inscrite en LFI 2023 :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT	HCAS pensions	CAS pensions	Total Titre 2
Transfert entrant						
Création de la maison d'arrêt de LAVAU	176	152	2	92 122 €	48 382 €	140 504 €
Transferts sortants						
DAEI	152	216	-8	-617 512 €	-414 396 €	-1 031 908 €
Capacité de captation à distance	152	212	-5	-367 452 €	-44 022 €	-411 474 €
Total général			-11	-892 842 €	-410 036 €	-1 302 878 €

La colonne « corrections techniques » (8) prend en compte :

- des transferts d' ETPT par décret n° 2023-510 du 27 juin 2023 portant virement de crédits :
 - 4 ETPT, associés aux crédits de titre 2 d'un montant de 152 784 € en AE et CP, ont été transférés du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », destiné au déploiement de l'équipe du Réseau Radio du Futur (RRF) / Agence des Communications Mobiles Opérationnelles de Sécurité et de Secours (ACMOSS) ;
 - 2 ETPT, associés aux crédits de titre 2 d'un montant de 170 372 € en AE et CP, ont été transférés du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », destiné au renforcement de la sécurité numérique du Service du Haut Fonctionnaire de Défense (SHFD).
- des transferts d' ETPT par décret n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 portant virement de crédits :
 - 1,7 ETPT, associés aux crédits de titre 2 d'un montant de 131 882 € en AE et CP, ont été transférés du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », destiné au déploiement de l'équipe du Réseau Radio du Futur (RRF) / Agence des Communications Mobiles Opérationnelles de Sécurité et de Secours (ACMOSS).
- 587,47 ETPT de contractuels administratifs (A, B et C) apparaissant dans CHORUS en personnels techniques ont été retraités comme suit :
 - 587,47 ETPT personnels techniques;
 - +147,07 ETPT catégorie A administratif ;
 - +106,2 ETPT catégorie B administratif ;
 - +334,2 ETPT catégorie C administratif.
- des corrections techniques ont dû être apportées pour tenir compte des écarts dus à des arrondis issus des outils budgétaires pour le calcul de l'impact du schéma d'emplois.

Pour un schéma d'emplois réalisé 2023 de +955 ETP, son impact en ETPT sur 2023 est négatif et s'établit à -256,20 ETPT du fait d'un mois moyen global d'entrée (7,5) supérieur au mois moyen global de sortie (6,9).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1160 – Hauts fonctionnaires	2,00	0,00	4,03	4,00	0,00	7,80	+2,00	0,00
1174 – Personnels administratifs cat A	72,90	11,00	6,90	141,00	97,70	6,97	+68,10	+10,00
1175 – Personnels administratifs cat B	145,50	14,30	6,97	207,60	87,00	6,70	+62,10	+91,00
1176 – Personnels administratifs cat C	421,00	29,00	7,00	460,80	280,30	6,90	+39,80	-4,00

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1162 – Personnels techniques	373,90	20,70	6,93	505,70	334,90	6,77	+131,80	+123,00
1165 – Ouvriers d'Etat	35,80	30,00	5,20	3,50	0,00	7,03	-32,30	-20,00
1177 – Officiers de gendarmerie	455,00	296,00	6,63	407,00	131,00	7,77	-48,00	-159,00
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	54,00	11,00	7,10	51,00	15,00	7,80	-3,00	-2,00
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	5 356,00	2 859,00	6,73	7 182,00	2 911,00	8,00	+1 826,00	+1 809,00
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	557,00	199,00	6,97	514,00	334,00	6,67	-43,00	+202,00
1172 – Volontaires (gendarmes)	7 511,00	0,00	7,07	6 462,00	5 995,00	7,07	-1 049,00	-1 100,00
Total	14 984,10	3 470,00		15 938,60	10 185,90		+954,50	+950,00

Le tableau de l'évolution des emplois retrace l'ensemble des flux d'entrée et de sortie sur les différentes catégories d'emplois du programme, y compris les flux internes, à l'exception des transferts.

L'évolution des emplois présents entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 pour le programme « Gendarmerie nationale » est de **+955 ETP**, hors mesures de transfert et de périmètre et hors corrections techniques :

- +950 ETP au titre du schéma d'emplois présenté dans le PAP 2023 ;
- +4 ETP SANDHURST réalisés au-delà du schéma d'emplois 2023 ;
- +1 ETP réalisé au-delà du schéma d'emplois 2023 (mouvements intervenus en fin de gestion 2023).

La prise en compte des transferts porte le solde de l'ensemble des flux d'entrée et de sortie à **+944 ETP** :

- +955 ETP correspondant au schéma d'emplois réalisé ;
- -11 ETP correspondant au solde des transferts budgétaires votés en LFI 2023.

Au global l'écart entre le volume de sorties et d'entrées réalisées (flux internes compris) et le prévisionnel est important :

- les flux de sortie prévisionnels (flux internes compris, donc au périmètre RAP) étaient de 13 351 ETP pour un réalisé de 14 984 ETP, soit un écart de +12,2 % ;
- les flux d'entrée prévisionnels (flux internes compris, donc au périmètre RAP) étaient de 14 301 ETP pour un réalisé de 15 939 ETP, soit un écart de +11,5 %.

Sorties réalisées en 2023

Les sorties ont été plus nombreuses concernant les sous-officiers, notamment avec un volume de radiations plus important que prévu.

Pour la catégorie des gendarmes adjoints volontaires, les sorties ont été plus nombreuses du fait d'une réussite au concours SOG plus importante que prévue (flux internes).

Pour les catégories d'emplois de personnels civils, les sorties ont été plus importantes en particulier pour les contractuels. Les départs en retraite ont été moins importants.

Entrées réalisées en 2023

Les départs plus importants des sous-officiers, des volontaires et des personnels civils ont été compensés par des entrées supplémentaires, avec une part importante de primo-entrants, afin de respecter le schéma d'emplois voté en LFI 2023.

Il est à préciser que le réalisé compte 148 ETP de flux internes liés au recrutement des officiers « semi-direct » et « issus du rang » par voie de concours interne (depuis la catégorie « sous-officiers »).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	2 271,38	2 269,39	0,00	0,00	0,00	-127,45	-128,00	+0,55
Services régionaux	5 998,89	5 931,42	0,00	0,00	0,00	+51,57	+54,30	-2,73
Services à l'étranger	110,07	106,90	0,00	0,00	0,00	+0,27	0,00	+0,27
Services départementaux	67 485,80	66 109,61	+2,00	0,00	0,00	+462,94	+570,17	-107,23
Autres	26 296,09	25 791,08	-13,00	0,00	+3,44	+74,03	+221,09	-147,06
Total	102 162,23	100 208,40	-11,00	0,00	+3,44	+461,36	+717,56	-256,20

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	0,00	2 299,25
Services régionaux	+40,00	6 009,45
Services à l'étranger	0,00	108,31
Services départementaux	+312,00	66 979,35
Autres	+598,00	26 130,38
Total	+950,00	101 526,74

Les services régionaux et départementaux comprennent les unités de gendarmerie hors administration centrale, services à l'étranger et unités détaillées ci-après dans la ligne « Autres » (exemples de services régionaux et départementaux : groupements de gendarmerie départementale, sections de recherches, états-majors régionaux...).

Dans la ligne « Autres » relative à la réalisation 2023 exprimée en ETPT figurent les emplois :

- des écoles et centres d'instruction (y compris les élèves) : 5 189 ETPT ;
- des unités de prévention et de gestion des crises (groupements et escadrons de gendarmerie mobile, garde républicaine, groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire) : 18 238 ETPT ;
- des unités judiciaires à vocation nationale (offices centraux et pôle judiciaire de la gendarmerie nationale) : 693 ETPT ;
- des unités organiquement rattachées à la gendarmerie des transports aériens : 1 025 ETPT ;
- du centre automatisé de constatation des infractions routières : 15 ETPT ;

- du commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale : 423 ETPT ;
- du commandement des réserves de la gendarmerie nationale : 28 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie des voies navigables : 8 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie dans le cyberspace : 172 ETPT.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ordre et sécurité publics	46 200,90	45 597,77
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	45 974,71	45 419,28
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	226,19	178,49
02 – Sécurité routière	9 852,60	9 552,25
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	9 848,62	9 551,27
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	3,98	0,98
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	29 452,52	28 746,98
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	29 323,86	28 635,18
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	128,66	111,80
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	14 798,38	14 460,77
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	12 893,19	12 483,63
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	1 905,19	1 977,14
05 – Exercice des missions militaires	1 857,83	1 850,63
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	1 857,83	1 849,65
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	0,00	0,98
Total	102 162,23	100 208,40
Transferts en gestion		-1,00

Cette répartition tient compte des règles suivantes :

- pour les unités dont l'activité est exclusivement dédiée à une action (exemple : section de recherches pour l'action 3), l'intégralité des ETPT alimente l'action concernée ;
- pour les unités multi-actions (exemple : brigades territoriales), une ventilation des ETPT est effectuée en fonction de la répartition horaire des activités des unités dans chacune des cinq actions.

La ligne « Transferts en gestion » correspond au transfert d'un ETPT associé aux crédits de titre 2 d'un montant de 90 485 € en AE et CP, transféré du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », au profit de l'Opérateur des Systèmes d'Information Interministériels (décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits).

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
383,50	5,18	2,52

Le nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023 : 383,5 ETPT dont 19,5 % au sein de la filière numérique.

Le montant du titre 2 correspond aux dépenses totales hors CAS Pensions consommé en 2023. Il n'y a pas de cotisation au CAS Pensions pour les apprentis.

Les principales filières d'emplois des apprentis sont :

- Informatique : 19,5 %
- Logistique, maintenance (dont mécanique) : 16 %
- Hôtellerie, restauration : 14 %
- Communication, marketing : 17 %
- RH, management : 8 %
- Administration générale, affaires juridiques : 7,5 %
- Immobilier : 4 %
- Autres : 14 % (culture, budget, santé, environnement...).

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines (ratio gérants/gérés) figure au volet performance du programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », programme support du ministère de l'intérieur.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	4 005 064 625	4 189 564 647	4 225 769 188
Cotisations et contributions sociales	3 982 760 799	4 146 925 423	4 187 539 659
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 576 450 329	3 722 643 925	3 756 223 829
– Civils (y.c. ATI)	66 576 654	88 136 607	68 850 747
– Militaires	3 509 873 675	3 634 507 318	3 687 373 082
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	3 131 717	3 396 392	2 972 529
Autres cotisations	403 178 754	420 885 106	428 343 300
Prestations sociales et allocations diverses	31 213 531	18 428 104	55 814 706
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	8 019 038 956	8 354 918 174	8 469 123 553
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	4 442 588 627	4 632 274 249	4 712 899 724
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>		127 046 779	

Parmi les prestations sociales et allocations diverses, le montant payé en 2023 de l'allocation pour le retour à l'emploi est de 11 385 407 € (2 978 bénéficiaires au titre de l'année 2023 ; pour 2022 ce nombre s'élevait à 2 941 pour un montant payé de 10 515 946 €).

Dans la rubrique « Cotisations et contributions sociales », les taux appliqués en 2023 ont été les suivants :

- contribution employeur personnel militaire pour le CAS Pensions : 126,07 % ;
- contribution employeur personnel civil pour le CAS Pensions : 74,28 % ;
- contribution allocation temporaire d'invalidité (ATI) : 0,32 % ;
- contribution employeur ouvriers de l'État pour le FSPCEIE : 35,01 %.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	4 386,88
Exécution 2022 hors CAS Pensions	4 442,59
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	-1,43
Débasage de dépenses au profil atypique :	-54,27
– GIPA	-2,06
– Indemnisation des jours de CET	-0,44
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-51,78
Impact du schéma d'emplois	26,00
EAP schéma d'emplois 2022	28,54
Schéma d'emplois 2023	-2,54
Mesures catégorielles	72,37
Mesures générales	111,84
Rebasage de la GIPA	6,71
Variation du point de la fonction publique	92,87
Mesures bas salaires	12,26
GVT solde	-1,32
GVT positif	71,86
GVT négatif	-73,18
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	87,94
Indemnisation des jours de CET	0,49
Mesures de restructurations	-0,05
Autres rebasages	87,50
Autres variations des dépenses de personnel	29,19
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	6,86
Autres variations	22,33
Total	4 712,90

Le montant affiché dans la ligne « Impact des mesures de transferts et de périmètre » (-1,43 M€) correspond aux transferts budgétaires 2023.

Socle Exécution n-1 retraitée

Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA

La ligne « Autres rebasages » de la catégorie « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » d'un montant de -51,78 M€ comprend :

- les attributions de produits perçues en 2022 (-60,23 M€) ;
- les rétablissements de crédits correspondant au solde du retraitement des rétablissements de crédits 2021 rétablis sur 2022 (9,97 M€) et des rétablissements de crédits de 2022 non rétablis ;
- les ajustements dus au retard de la prise en paye des élèves incorporés sur les derniers mois de l'année correspondant aux montants 2021 payés en 2022 et aux montants 2022 qui seront payés en 2023 (0,94 M€) ;
- la prime inflation (-2,78 M€) ;
- les transferts en gestion (0,32 M€).

Mesures générales

L'indemnité dite de garantie du pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, représente une dépense de 6,71 M€ en 2023 pour 18 254 personnels.

Le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État a revalorisé le point d'indice de la fonction publique à hauteur de 3,5 %. Sa valeur a ainsi été portée à 58,2004 €. En 2023, le coût de cette mesure a été de 64,41 M€ (hors mesures catégorielles impactées).

Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État a revalorisé le point d'indice de la fonction publique à hauteur de 1,5 %. Sa valeur a ainsi été portée à 59,0734 €. En 2023, le coût de cette mesure a été de 28,46 M€ (hors mesures catégorielles impactées).

Le coût des mesures bas salaires s'élève à 12,26 M€ pour 2023. Elles résultent :

- de l'extension en année pleine du relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique au 1^{er} mai 2022, qui fixe le minimum de traitement à 352 (indice brut 382), contre 343 précédemment (indice brut 371) ;
- du décret n° 2022-1615 du 22 décembre 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique au 1^{er} janvier 2023, qui fixe le minimum de traitement à 353 (indice brut 385) contre 352 précédemment (indice brut 382) ;
- du décret du 26 avril 2023 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique au 1^{er} mai, qui fixe le minimum de traitement à 361 (indice brut 397) contre 353 précédemment (indice brut 385).

Glissement vieillesse technicité

Le GVT positif est déterminé par comparaison de la masse salariale des présents-présents, corrigée des mesures de budgétisation liées à l'évolution de la valeur du point d'indice et aux mesures catégorielles. Le GVT positif est valorisé à 2,17 % soit +71,86 M€ (1,52 % de la masse salariale HCAS Pensions).

Le GVT négatif est valorisé à -73,18 M€ (-1,55 % de la masse salariale HCAS Pensions). Il résulte principalement du remplacement des départs définitifs par des primo-recrutements.

Le GVT solde est valorisé à -1,32 M€ (-0,03 % de la masse salariale HCAS Pensions).

Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA

La ligne « Autres rebasages » de la catégorie « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » d'un montant de 87,5 M€ comprend :

- les attributions de produits perçues en 2023 (61,26 M€) ;
- les rétablissements de crédits correspondant au solde du retraitement des rétablissements de crédits 2022 rétablis sur 2023 et des rétablissements de crédits de 2023 non rétablis (2,29 M€) ;
- les ajustements dus au retard de la prise en paye des élèves incorporés sur les derniers mois de l'année correspondant aux montants 2022 payés en 2023 (1,77 M€) et aux montants 2023 qui seront payés en 2024 (-1,35 M€) ;
- la prime pouvoir d'achat (22,52 M€) ;
- la mobilité liée à la densification des effectifs (1 M€).

Autres variations des dépenses de personnel

La ligne « Prestations sociales et allocations diverses – catégorie 23 » comprend notamment la PSC (+3,21 M€).

La ligne « Autres variations » d'un montant de +22,33 M€ comprend principalement :

- la variation de la dépense liée à la réserve opérationnelle (16,42 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2022) ;
- la variation de la dépense liée à l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) (-0,14 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2022) ;
- la variation de la dépense liée à la prime de résultats exceptionnelle (PRE) (0,32 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2022) ;
- la variation de la dépense liée aux OPEX (-0,41 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2022) ;
- la variation des indemnités liées au renforcement des effectifs outre-mer (+0,31 M€) ;
- le capital décès (+1,83 M€) ;
- le plan 10 000 jeunes (+0,76 M€).

S'agissant des dépenses sous enveloppe :

- la dépense au titre de l'IJAT est de 72,76 M€ ;
- la dépense au titre de la réserve opérationnelle est de 102,3 M€ (dont 15,2 M€ au titre des conventions) ;
- la dépense au titre de la PRE est de 16,92 M€ ;
- la dépense au titre des OPEX est de 4,54 M€.

Mesures interministérielles

En 2023, le programme 152 a consommé 58,79 M€ au titre de mesures interministérielles issues des rencontres salariales (point d'indice, prime pouvoir d'achat et relèvement des bas de grille). Elles ont été partiellement financées par le décret n° 2023-1160 du 9 décembre 2023 portant virement de crédits à hauteur de 19,89 M€ HCAS et 38,90 M€ ont été absorbés sous plafond.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	64 080	64 130	61 513	57 773	56 415	55 570
1175 – Personnels administratifs cat B	39 058	43 099	39 130	34 860	37 315	34 922
1176 – Personnels administratifs cat C	31 951	39 274	32 011	28 286	30 287	28 337
1162 – Personnels techniques	38 909	38 100	38 408	34 838	31 276	34 437
1165 – Ouvriers d'Etat	64 082	61 622	71 502	42 975	41 246	47 940
1177 – Officiers de gendarmerie	60 775	76 730	72 429	53 886	69 958	64 487
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	54 195	63 133	65 162	47 702	56 619	58 475
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	34 388	46 415	46 243	30 629	41 937	41 537
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	30 190	40 836	36 176	26 313	36 117	31 841
1172 – Volontaires (gendarmes)	16 742	17 852	17 413	15 188	15 672	15 795

Les coûts de la catégorie « ouvriers d'État » comprennent la cotisation employeur au FSPCEIE.

Les coûts moyens des personnels civils présentés *supra* concernent exclusivement les fonctionnaires titulaires, y compris les effectifs de la police nationale relevant budgétairement du P152.

Dans le PAP, les coûts d'entrée et de sortie sont des données prévisionnelles, calculées par grade sur la base de prévisions de flux. Pour le PAP 2023, ces coûts ont été valorisés à partir d'un indice nouveau majoré (INM)

moyen des effectifs présents en 2022 sur la base des prévisions de flux pour 2023. Dans le RAP, les coûts d'entrée et de sortie sont calculés par grade sur la base des flux réalisés et valorisés à partir d'un INM moyen des entrées et sorties réalisées.

Par ailleurs, les personnels civils entrent et sortent du programme au fil de leur carrière, contrairement aux militaires qui entrent majoritairement en tant qu'élèves. Ainsi, selon les circonstances de la gestion RH, les coûts d'entrée des personnels civils peuvent être plus élevés que les coûts de sortie.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						8 438 028	20 985 927
Revalorisation de la rémunération des élèves-officiers ISSP	110	A	Officiers	10-2022	9	191 716	255 621
Indemnité de mission exclusive GIGN (antennes)	743	A et B	Officiers et sous-officiers	04-2022	3	1 350 262	5 401 048
Augmentation du contingent de primes de qualification supérieure gendarmerie (PQSG)	1 475	B	Sous-officiers	07-2022	6	2 178 226	4 356 452
Renforcement de l'encadrement opérationnel	2 400	B	Sous-officiers	07-2022	6	2 457 016	4 914 032
Revalorisation de l'indemnité d'installation des militaires ultramarins (INSMET)	4 171	A et B	Officiers et sous-officiers	04-2022	3	768 579	3 074 316
Amélioration condition matérielle des GAV	5 966	C	Volontaires	07-2022	6	1 492 229	2 984 458
Mesures statutaires						31 501 457	66 938 015
Ratios pro-pro des A de la filière des services techniques et de la filière des SIC	2	A	Civils	01-2023	12	9 972	9 972
Plan PATS	43	A, B et C	Civils	01-2023	12	221 053	221 053
Ratios pro-pro des B et C des filières administrative, techniques et sic	117	B et C	Civils	01-2023	12	132 909	132 909
Revalorisation de la grille des B	276	B	Civils	01-2023	12	299 612	299 612
Bonification de la grille des C	310	C	Civils	01-2023	12	293 427	293 427
Réévaluation du référentiel des contractuels	424	A, B et C	Civils	01-2023	12	150 310	150 310
Grille indiciaire des CSTAGN - NPRM	1 741	B	Sous-officiers	07-2023	6	197 471	394 942
Renforcement de l'encadrement opérationnel	2 400	B	Sous-officiers	07-2023	6	2 589 984	5 179 968
Surcoût taux pro-pro	10 312	A et B	Officiers et sous-officiers	01-2023	12	2 052 846	2 052 846
Relèvement des bas de grilles	25 970	B et C	Sous-officiers et civils	07-2023	6	7 815 798	15 631 596
Rénovation du parcours de carrière des sous-officiers - LOPMI	72 427	B	Sous-officiers	08-2023	5	17 738 075	42 571 380
Mesures indemnitaires						32 426 535	51 027 466
Part familiale des indemnités outre-mer et à l'étranger Fin délai de carence PACS		A, B et C	Officiers et sous-officiers	01-2023	12	162 463	162 463
Revalorisation de l'IFSE du corps des ISIC	5	A	Civils	01-2023	12	3 750	3 750
Indemnité temporaire de mobilité	13	A, B et C	Civils	01-2023	12	36 800	36 800
Mise en œuvre de la prime de haute technicité (réforme structurelle "majors RS")	65	B	Sous-officiers	01-2023	12	8 468	8 468
Prime de lien au service - LOPMI	70	B	Sous-officiers	01-2023	12	1 680 000	1 680 000
Augmentation du contingent de primes de haute technicité (PHT)	200	B	Sous-officiers	01-2023	12	480 000	480 000
Extension du nombre d'emplois éligibles à l'indemnité de fonction et de	252	A	Officiers	01-2023	12	52 128	52 128

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
responsabilités (IFR)							
CSTAGN - Prime de lien au service	476	B	Sous-officiers	01-2023	12	571 200	571 200
Augmentation du nombre d'officiers de police judiciaire (OPJ) - LOPMI	577	A et B	Officiers et sous-officiers	01-2023	12	401 592	401 592
Indemnité de fidélisation (IFTDA)	600	B	Sous-officiers	01-2023	12	582 000	582 000
Prime de Compétences Spécifiques (PCS) - NPRM	889	A et B	Officiers et sous-officiers	10-2023	3	200 000	800 000
Augmentation du contingent de primes de qualification supérieure gendarmerie (PQSG)	1 125	B	Sous-officiers	01-2023	12	3 373 387	3 373 387
Allocation forfaitaire maîtres d'apprentissage	1 190	A, B et C	Tous corps	01-2023	12	199 750	199 750
Forfait mobilité durable	1 500	A, B et C	Tous corps	01-2023	12	400 638	400 638
Prime de Parcours Professionnels des Militaires (3PM) - NPRM	2 271	B	Sous-officiers	10-2023	3	803 158	3 212 632
Indemnité de sujétion spéciale police (ISSP) à taux plein au profit des élèves gendarmes en unité	4 593	B	Sous-officiers	01-2023	12	583 267	583 267
Valorisation de l'encadrement et du commandement sur la voie publique - LOPMI	5 460	A	Officiers	01-2023	12	2 398 368	2 398 368
Indemnité d'état militaire (IEM), indemnité de garnison (IGAR), Indemnité compensatrice transitoire (ICT) - NPRM	10 005	A et B	Officiers et sous-officiers	10-2023	3	3 497 203	13 988 812
Revalorisation de l'indemnité spéciale des GAV - LOPMI	11 983	C	Volontaires	01-2023	12	6 219 326	6 219 326
Revalorisation de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) - LOPMI	14 704	A et B	Officiers et sous-officiers	01-2023	12	1 436 825	1 436 825
Rehaussement du plafond de la PQS (NPRM)	15 711	B	Sous-officiers	10-2023	3	1 305 346	5 221 384
Revalorisation de la prime officier de police judiciaire (OPJ) - LOPMI	37 000	A et B	Officiers et sous-officiers	01-2023	12	6 847 056	6 847 056
Indemnité d'absence missionnelle - LOPMI	95 706	A, B et C	Officiers, sous-officiers et volontaires	07-2023	6	1 183 810	2 367 620
Total						72 366 020	138 951 408

En 2023, 72,37 M€ ont été dépensés pour les mesures catégorielles statutaires, indiciaires et indemnitaires, contre 71,80 M€ prévus dans le PAP 2023.

L'écart de 0,57 M€ entre la prévision inscrite dans le PAP 2023 et l'exécution découle :

- du décalage dans le temps de certaines mesures pour -7,25 M€ (grille indiciaire des CSTAGN, rénovation du parcours de carrière des sous-officiers, indemnité de fidélisation IFDTA, prime de lien au service pour les CSTAGN, relèvement de la rémunération des élèves-officiers ISSP, part familiale des indemnités outre-mer et à l'étranger – fin de délai de carence du PACS, création d'une indemnité de sujétions spécifiques pour les civils et CMS) ;
- de mesures interministérielles non programmées au profit des civils et des militaires pour 9,12 M€ (relèvement des bas de grille dans le cadre des rencontres salariales, rehaussement du plafond de la PQSG dans le cadre de la NPRM) ;
- de la sous-exécution de certaines mesures, principalement liée à l'ajustement des effectifs pour -2,79 M€ (indemnité d'absence missionnelle, valorisation de l'encadrement et du commandement sur la voie publique, revalorisation de l'indemnité spéciale des GAV, revalorisation de la prime d'officier de police judiciaire, revalorisation de l'IFSE du corps des ISIC, indemnité temporaire de mobilité, plan PATS, bonification de la grille des C) ;
- de l'effet de la revalorisation du point d'indice intervenue le 1^{er} juillet 2023 sur les mesures catégorielles concernées pour 0,35 M€.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Mutuelles, associations		1 411 445		1 411 445
Total		1 411 445		1 411 445

Ces crédits correspondent au montant annuel versé au titre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue entre la Gendarmerie nationale et la Fondation Maison de la Gendarmerie. En 2023, la gendarmerie nationale a renouvelé son contrat avec la fondation de la Maison de la gendarmerie (2023-2026). Cette dernière a reçu des crédits sous forme de subventions, soit 4 234 335 € AE/AEP et 1 411 445 € CP. Cette convention s'inscrit dans le cadre de la politique sociale mise en œuvre par le ministère des Armées. Elle permet de contribuer à l'action sociale de la fondation. Les crédits sont notamment employés pour les stages de reconstruction des blessés par le sport et pour le financement de prestations sociales diverses telles que l'aide à l'hébergement et l'aide financière.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

M@GRH

Année de lancement du projet	2022
Financement	P152
Zone fonctionnelle principale	Non renseigné

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	2,20	1,40	2,51	1,23	4,86	6,78	4,99	4,94	0,00	2,04	0,00	0,00	9,70	9,61
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	1,55	1,55	1,20	1,20	1,20	1,20	0,00	0,00	0,00	0,00	2,76	2,76
Total	0,00	0,00	2,20	1,40	4,06	2,78	6,07	7,98	6,19	6,14	0,00	2,04	0,00	0,00	12,46	12,37

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	14,02	12,37	-11,79 %
Durée totale en mois	36	36	

M@GRH est un **projet d'envergure qui vise à transformer les ressources humaines de la GN à travers 7 chantiers jugés prioritaires**. Ce projet s'inscrit dans la stratégie interministérielle de ressources humaines de l'État visant à renforcer la qualité de la gestion humaine dans un enjeu de modernisation et d'efficacité de l'action publique. Le projet s'appuie notamment sur des processus d'optimisation du SIRH et des solutions digitales transposables à d'autres administrations. A ce titre, M@GRH est un incubateur de solutions innovantes au profit de l'ensemble de la gestion RH de la fonction publique.

Ce **projet est lauréat du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)** et fait l'objet d'un contrat de transformation prévoyant l'octroi d'une subvention de 9,62 M€ (HT2), consommée principalement par imputation directe sur le P349 et accessoirement par remboursement sur les P152 et P216.

Tous les AE devaient être engagés avant le 31/12/2023, et les CP au plus tard le 30/06/2024. **Aucun CP ne pourra être engagés après cette date.**

MARCHÉS DE PARTENARIAT

■ AOT-LOA / AOT DE LA VALETTE DU VAR – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne une caserne de la gendarmerie nationale regroupant notamment le commandement du groupement de gendarmerie départementale du Var et ses unités subordonnées (brigade de recherches, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires, brigade de prévention de la délinquance juvénile, escadron départementale de sécurité routière). Les locaux de service et techniques correspondants ainsi que 120 logements y sont construits.

Date de signature des documents contractuels : septembre 2012.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 127,8 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 22/10/2015.

Partenaire : SA HLM ERILIA.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	44 783 982	44 783 982	0	0	0	0	0	0	0
	5 209 637	5 592 433	0	1 052 862	0	1 079 774	1 123 457	1 169 974	1 214 350
Fonctionnement	6 419 912	5 857 832	1 094 531	1 138 833	1 182 583	1 081 852	1 126 070	1 159 082	1 193 063
	6 419 912	5 864 386	1 094 531	1 138 833	1 182 583	1 081 852	1 126 070	1 159 082	1 193 063
Financement	11 300 543	11 626 433	1 794 897	1 561 497	1 528 195	1 534 585	1 490 901	1 444 385	1 400 008
	11 300 543	11 626 433	1 794 897	1 561 497	1 528 195	1 534 585	1 490 901	1 444 385	1 400 008

■ AOT-LOA / AOT DE LAVAL – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne le groupement de gendarmerie départementale et ses unités subordonnées ainsi que des logements (92 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) à Laval (Mayenne).

Date de signature des documents contractuels : 18 février 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 64,5 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 8 janvier 2010.

Partenaire : DEXIA.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	31 587 139	31 587 139	0	0	0	0	0	0	0
	8 170 515	8 170 515	0	886 736	0	925 027	964 972	1 006 642	1 050 110
Fonctionnement	5 838 756	6 142 716	24 735	21 521	21 970	21 970	22 191	22 415	22 643
	5 838 756	3 485 550	24 735	259 730	21 970	270 877	281 602	285 907	290 279
Financement	14 244 699	14 244 699	981 199	981 199	942 907	942 907	902 963	861 293	817 824
	14 244 699	14 244 699	981 199	981 199	942 907	942 907	902 963	861 293	817 824

AOT-LOA / AOT DE CAEN - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier à usage de locaux de service et techniques et de logements (162 logements et 60 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit de la région de gendarmerie, du groupement de gendarmerie départementale et de ses unités subordonnées à Caen (Calvados).

Date de signature des documents contractuels : 18 juillet 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 138,3 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 6 mai 2011.

Partenaire : SAS Claude Decaen.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	58 687 093	58 687 093	0	0	0	0	0	0	0
	13 651 901	13 651 901	0	1 606 950	0	1 669 214	1 733 902	1 801 109	1 870 935
Fonctionnement	16 300 740	16 358 297	652 474	1 349 161	664 940	670 209	690 877	706 753	722 993
	16 300 740	10 269 797	652 474	1 028 914	664 940	1 065 853	1 101 774	1 129 000	1 156 905
Financement	21 854 156	21 854 156	1 774 912	1 774 912	1 712 649	1 712 649	1 647 961	1 580 753	1 510 927
	21 854 156	21 854 156	1 774 912	1 774 912	1 712 649	1 712 649	1 647 961	1 580 753	1 510 927

■ AOT-LOA / AOT DE CHÂTEAUXROUX – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENTS AU PROFIT DES UNITÉS DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier à usage de logements (194 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit du groupement de gendarmerie départementale, de ses unités subordonnées et d'un escadron de gendarmerie mobile à Châteauroux (Indre).

Date de signature des documents contractuels : 19 décembre 2007.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 90,9 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 19 janvier 2010.

Partenaire : Centor 36 SNC.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE CP									
Investissement	34 650 414 2 802 414	34 650 414 2 802 413	0 0	0 670 366	0 0	0 761 018	0 853 641	0 959 903	0 1 068 943
Fonctionnement	7 472 324 7 472 324	7 474 683 7 310 878	687 162 687 162	697 944 697 944	739 044 739 044	739 044 739 044	761 904 761 904	772 849 772 849	783 952 783 952
Financement	18 152 800 18 152 800	18 151 971 18 151 971	1 424 969 1 424 969	1 424 969 1 424 969	1 394 454 1 394 454	1 394 454 1 394 454	1 363 697 1 363 697	1 321 069 1 321 069	1 277 492 1 277 492

AOT-LOA / AOT DE MULHOUSE - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne une caserne comprenant notamment le groupe de commandement de la compagnie de gendarmerie et de ses unités subordonnées (brigade territoriale, brigade de recherches, brigade motorisée, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires), la construction de logements (67 logements et 24 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires), des zones de bureaux et de locaux techniques (garage, magasins de stockage, station de carburants, station de lavage, stationnement, soute à munitions, chenil).

Date de signature des documents contractuels : 24 mars 2010.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 58,7 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : Mai 2012

Partenaire : SAS Auréa.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE CP									
Investissement	20 359 449 3 764 013	20 359 449 3 764 013	0 0	0 495 627	0 0	0 520 086	0 545 754	0 572 688	0 600 952
Fonctionnement	4 962 576 4 962 576	5 146 563 5 148 996	535 017 535 017	538 032 538 032	551 754 551 754	567 523 567 523	583 344 583 344	594 207 594 207	605 280 605 280
Financement	9 460 793 9 460 793	9 460 793 9 460 793	860 763 860 763	860 763 860 763	836 304 836 304	836 304 836 304	810 636 810 636	783 702 783 702	755 439 755 439

AOT-LOA / AOT DE SATHONAY-CAMP - CONSTRUCTION DU PÔLE REGIONAL LYONNAIS DE LA GENDARMERIE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier au profit du nouveau pôle régional de la gendarmerie sur l'emprise du quartier Maréchal de Castellane à Sathonay-Camp (Rhône). Cet ensemble comprend des zones

de bureaux, de locaux techniques (ateliers, magasins de stockage, station de carburants, stand de tir, station de lavage, stationnement, cabine de peinture, soute à munitions, chenil), des logements (422 logements et 102 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) et des locaux d'environnement (centre médical, gymnase, pôle alimentation, hôtellerie, aires de sports).

Date de signature des documents contractuels : 27 mai 2009.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 411,4 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 27 juillet 2012.

Partenaire : Sathonay Camp Services SAS.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	176 276 149	176 276 149	0	0	0	0	0	0	0
Investissement	33 996 522	33 996 522	0	4 469 969	0	4 649 402	4 821 147	5 031 237	5 235 174
	42 040 519	41 917 333	1 119 791	1 147 513	1 184 821	1 187 900	1 220 895	1 245 313	1 270 219
Fonctionnement	42 040 519	25 067 751	1 119 791	2 796 375	1 184 821	2 913 201	3 020 577	3 084 949	3 150 779
	61 492 653	61 492 653	5 853 185	5 853 185	5 673 752	5 673 752	5 502 007	5 291 917	5 087 980
Financement	61 492 653	61 492 653	5 853 185	5 853 185	5 673 752	5 673 752	5 502 007	5 291 917	5 087 980

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 2 393 159 581	CP ouverts en 2023 * (P1) 1 707 860 467
AE engagées en 2023 (E2) 1 937 397 105	CP consommés en 2023 (P2) 1 667 802 852
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 176 321 133	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 1 108 988 755
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 279 441 343	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 558 814 097

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 3 011 228 437				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 2 960 544				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 3 014 188 981	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 1 108 988 755	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 1 905 200 226
AE engagées en 2023 (E2) 1 937 397 105	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 558 814 097	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 1 378 583 008
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 3 283 783 234
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 6 467 362
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 3 277 315 872

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant du reste à payer **de 3 282 M€** peut être détaillé comme suit :

- 82 % de ces crédits concernent le périmètre du titre 3 pour un montant de 2 700 M€, en forte augmentation du fait de la règle budgétaire nécessitant un engagement pluriannuel sur les baux locatifs et certains marchés notamment mais aussi l'inflation des coûts ;
- 18 % de ces crédits concernent le périmètre du titre 5 pour un montant de 579 M€ ;
- 0 % de ces crédits concernent le périmètre du titre 6 pour un montant de 3 M€.

Par unité de budgétisation, la répartition est la suivante :

- UB 1 : fonctionnement courant pour 2 %, soit 72 M€ ;
- UB 2 : moyens mobiles pour 1 %, soit 26 M€ ;
- UB 3 : équipements pour 2 %, soit 54 M€ ;
- UB 4 : systèmes d'information et de communication pour 2 %, soit 64 M€ ;
- UB 5 : immobilier pour 80 %, soit 2 630 M€ ;
- UB spécifique : moyens lourds de projection et d'intervention pour 13 %, soit 436 M€.

Le ratio du reste à payer à fin 2023 devrait s'échelonner comme suit par BOPs :

- 7 % en 2024, soit 239,7 M€ pour le BOP sud-est ;
- 12 % en 2024, soit 405,9 M€ pour le BOP sud ;
- 8 % en 2024, soit 267,08 M€ pour le BOP sud-ouest ;
- 14 % en 2024, soit 448,5 M€ pour le BOP ouest
- 5 % en 2024, soit 179,04 M€ pour le BOP nord ;
- 4 % en 2024, soit 131,6 M€ pour le BOP IdF ;
- 10 % en 2024, soit 321 M€ pour le BOP est ;
- 3 % en 2024, soit 101,1 M€ pour le BOP CGOM ;
- 36 % en 2024, soit 1 182,2 M€ pour le BOP CDGN ;
- 1 % en 2024, soit 6 M€ pour le BOP CCEG.

Il faut noter que le montant du reste à payer de 3 282 M€ pourra être minoré du reste à récupérer issu des avances, soit 185,6 M€ (cf. méthode DB). Le reste à payer serait alors de 3 096 M€.

Entre fin 2022 (3 012,7 M€) et fin 2023 (3 282 M€), le reste à payer du programme 152 évolue de +269,3 M€

Justification par action

ACTION**01 – Ordre et sécurité publics**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Ordre et sécurité publics	3 911 789 679		3 911 789 679	3 911 789 679		3 911 789 679
	3 954 191 498	5 727	3 954 197 224	3 954 191 498	5 727	3 954 197 224
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 892 444 875		3 892 444 875	3 892 444 875		3 892 444 875
	3 938 712 880	380	3 938 713 260	3 938 712 880	380	3 938 713 260
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	19 344 804		19 344 804	19 344 804		19 344 804
	15 478 618	5 347	15 483 965	15 478 618	5 347	15 483 965

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 911 789 679	3 954 191 498	3 911 789 679	3 954 191 498
Rémunérations d'activité	1 960 593 868	1 974 156 662	1 960 593 868	1 974 156 662
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	1 950 898 228	1 966 428 858	1 950 898 228	1 966 428 858
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	9 695 640	7 727 804	9 695 640	7 727 804
Cotisations et contributions sociales	1 942 446 575	1 955 437 771	1 942 446 575	1 955 437 771
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	1 932 840 678	1 947 783 242	1 932 840 678	1 947 783 242
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	9 605 897	7 654 529	9 605 897	7 654 529
Prestations sociales et allocations diverses	8 749 236	24 597 065	8 749 236	24 597 065
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	8 705 969	24 500 780	8 705 969	24 500 780
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	43 267	96 285	43 267	96 285
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		5 727		5 727
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		5 727		5 727
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet		380		380
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet		5 347		5 347
Titre 5 : Dépenses d'investissement		0		0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		0		0
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet		0		0
Total	3 911 789 679	3 954 197 224	3 911 789 679	3 954 197 224

ACTION**02 - Sécurité routière**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 - Sécurité routière	767 429 771 778 240 585	2 648	767 429 771 778 243 233	767 429 771 778 240 585	2 648	767 429 771 778 243 233
02.01 - Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	767 117 045 778 160 683	2 648	767 117 045 778 163 331	767 117 045 778 160 683	2 648	767 117 045 778 163 331
02.02 - Sécurité routière - administration centrale et cabinet	312 726 79 902		312 726 79 902	312 726 79 902		312 726 79 902

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	767 429 771	778 240 585	767 429 771	778 240 585
Rémunérations d'activité	378 354 823	381 522 397	378 354 823	381 522 397
02.01 - Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	378 200 644	381 483 227	378 200 644	381 483 227
02.02 - Sécurité routière - administration centrale et cabinet	154 179	39 171	154 179	39 171
Cotisations et contributions sociales	387 214 357	391 138 983	387 214 357	391 138 983
02.01 - Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	387 056 568	391 098 825	387 056 568	391 098 825
02.02 - Sécurité routière - administration centrale et cabinet	157 789	40 158	157 789	40 158
Prestations sociales et allocations diverses	1 860 591	5 579 204	1 860 591	5 579 204
02.01 - Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	1 859 833	5 578 631	1 859 833	5 578 631
02.02 - Sécurité routière - administration centrale et cabinet	758	573	758	573
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 648		2 648
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 648		2 648
02.01 - Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet		2 648		2 648
Total	767 429 771	778 243 233	767 429 771	778 243 233

ACTION**03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 412 873 179 2 453 258 577	10 104	2 412 873 179 2 453 268 681	2 412 873 179 2 453 258 577	10 104	2 412 873 179 2 453 268 681
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 402 057 162 2 443 717 383	10 104	2 402 057 162 2 443 727 487	2 402 057 162 2 443 717 383	10 104	2 402 057 162 2 443 727 487
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 816 017 9 541 194		10 816 017 9 541 194	10 816 017 9 541 194		10 816 017 9 541 194

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 412 873 179	2 453 258 577	2 412 873 179	2 453 258 577
Rémunérations d'activité	1 189 257 781	1 202 973 477	1 189 257 781	1 202 973 477
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	1 183 926 779	1 198 294 882	1 183 926 779	1 198 294 882
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	5 331 002	4 678 595	5 331 002	4 678 595
Cotisations et contributions sociales	1 218 052 412	1 234 704 543	1 218 052 412	1 234 704 543
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	1 212 592 334	1 229 902 540	1 212 592 334	1 229 902 540
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	5 460 078	4 802 003	5 460 078	4 802 003
Prestations sociales et allocations diverses	5 562 986	15 580 557	5 562 986	15 580 557
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	5 538 049	15 519 961	5 538 049	15 519 961
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	24 937	60 596	24 937	60 596
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		10 104		10 104
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		10 104		10 104
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet		10 104		10 104
Total	2 412 873 179	2 453 268 681	2 412 873 179	2 453 268 681

ACTION**04 – Commandement, ressources humaines et logistique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 230 119 274 1 121 365 130	2 067 531 139 1 937 376 991	3 297 650 413 3 058 742 121	1 230 119 274 1 121 365 130	1 610 168 195 1 667 782 738	2 840 287 469 2 789 147 868
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 083 875 769 968 047 253	2 067 531 139 1 844 357 823	3 151 406 908 2 812 405 076	1 083 875 769 968 047 253	1 610 168 195 1 667 941 535	2 694 043 964 2 635 988 787
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	146 243 505 153 317 877	93 019 168	146 243 505 246 337 045	146 243 505 153 317 877	-158 797	146 243 505 153 159 080

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 230 119 274	1 121 365 130	1 230 119 274	1 121 365 130
Rémunérations d'activité	639 878 183	586 231 678	639 878 183	586 231 678
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	563 105 617	506 079 554	563 105 617	506 079 554
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	76 772 566	80 152 124	76 772 566	80 152 124
Cotisations et contributions sociales	588 194 751	526 049 230	588 194 751	526 049 230
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	518 976 348	454 125 511	518 976 348	454 125 511
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	69 218 403	71 923 720	69 218 403	71 923 720
Prestations sociales et allocations diverses	2 046 340	9 084 222	2 046 340	9 084 222
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 793 804	7 842 188	1 793 804	7 842 188
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	252 536	1 242 034	252 536	1 242 034
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 806 652 454	1 717 881 680	1 342 681 103	1 479 700 782
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 806 652 454	1 717 882 637	1 342 681 103	1 479 701 740
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 806 652 454	1 716 507 268	1 342 681 103	1 479 860 537
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		1 375 369		-158 797
Subventions pour charges de service public		-957		-958
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		-957		-958
Titre 5 : Dépenses d'investissement	250 878 685	208 879 363	260 707 734	178 006 346
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	250 878 685	169 189 535	260 707 734	176 625 785
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	250 878 685	115 549 352	260 707 734	176 625 785
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		53 640 183		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		39 689 828		1 380 561
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		1 686 212		1 380 561
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		38 003 616		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	10 000 000	10 615 948	6 779 358	10 075 610
Transferts aux collectivités territoriales	10 000 000	5 617 782	6 779 358	7 900 333
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	10 000 000	5 617 782	6 779 358	7 900 333
Transferts aux autres collectivités		4 998 166		2 175 277
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		4 998 166		2 175 277
Total	3 297 650 413	3 058 742 121	2 840 287 469	2 789 147 868

SOUS-ACTION

04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique

Par rapport aux prévisions du PAP, la ressource du P152 a évolué de +113 M€ en CP. Cette ressource supplémentaire a permis de financer les écarts de consommation au PAP mentionnés *infra*.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 694,5 M€ en AE et 1 452,8 M€ en CP

D'un montant de 1 694,5 M€ en AE 1 452,8 M€ en CP, les dépenses de fonctionnement (titre 3) regroupent le fonctionnement courant lié à l'agent, l'entretien des moyens mobiles, le carburant, l'équipement, les systèmes d'information et de communication, l'immobilier (loyers, entretien), le MCO des moyens lourds de projection et d'intervention.

Au-delà des dépenses inéluctables (loyers, énergie, droits individuels), les dotations de fonctionnement conditionnent la capacité de la gendarmerie à répondre quotidiennement aux attentes de la population en matière de sécurité.

FONCTIONNEMENT COURANT LIE A L'AGENT : 326,5 M€ en AE et 302,8 M€ en CP

Le fonctionnement courant est directement lié à l'activité quotidienne et à la gestion des unités de gendarmerie.

Dépenses de fonctionnement courant : 46,1 M€ en AE et en CP

Les dépenses de fonctionnement courant regroupent notamment les postes suivants : fournitures de bureau, téléphonie, reprographie, affranchissement, communication, frais de représentation, dotation de fonctionnement des unités élémentaires. Par rapport aux données présentées dans le projet annuel de performances (PAP), l'exécution 2023 a été supérieure de 1,7 M€ en AE et inférieure de 2,7 M€ en CP, soit respectivement +3,8 % et -5,5 %. Les engagements supplémentaires sont notamment dus à la participation de la gendarmerie au financement de la campagne de recrutement ministérielle, ainsi qu'à celui de la création d'un mémorial des victimes du terrorisme. Les moindres dépenses sont constatées sur la reprographie ainsi que sur la téléphonie, en raison d'un décalage de plusieurs mois dans l'entrée du nouveau marché Opache 6.

Formation : 20,1 M€ en AE et 19,7 M€ en CP

La dynamique de renforcement des formations initiales que continues initiées dans le cadre du Beauvau de la sécurité s'est poursuivie en 2023. L'exécution est conforme à la programmation.

Déplacements : 125,7 M€ en AE et 102,3 M€ en CP

En 2023, la gendarmerie a consacré 125,7 M€ en AE et 102,3 M€ en CP aux frais de mission de des personnels, soit 58,7 M€ d'AE et 35,3 M€ de CP au-delà de la programmation inscrite dans le PAP. Cette augmentation répond essentiellement à l'engagement opérationnel des unités sur de nombreux événements majeurs et non planifiés en 2023 : mission de lutte contre l'immigration irrégulière à Mayotte, sécurisation de nombreux déplacements officiels en outre-mer, projection de militaires de l'IRCGN, du GIGN et d'offices centraux en Ukraine dans le cadre de la lutte contre les crimes contre l'humanité, troubles à l'ordre public. A l'aspect opérationnel s'ajoute un effet prix sur les coûts des prestations hôtelières et d'alimentation ainsi que sur les billets d'avion vers les outre-mers. Par ailleurs, la gendarmerie a engagé 21,5 M€ d'AE en fin d'année 2023 au titre de l'hébergement d'une partie de ses effectifs en 2024 dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques.

Changements de résidence : 45,9 M€ en AE et 45,8 M€ en CP

L'exécution des dépenses liées aux changements de résidence est supérieure de 12,5 % (AE/CP (+5 M€)) à la dotation prévue dans le PAP. A un effet prix, en particulier vers les outre-mers (+1,2 M€) s'ajoutent des évolutions réglementaires (exemple : prise en compte du PACS de moins de deux ans dans la détermination du cubage) et une mobilité accrue des personnels (exemple : créations d'unités).

Alimentation des forces mobiles : 48,3 M€ en AE et 47,6 M€ en CP

Cette activité présente une exécution supérieure de 16 M€ en AE et 15 M€ en CP par rapport aux données du PAP. Outre l'engagement opérationnel des forces mobiles dans diverses opérations énumérées pour l'activité déplacement, la hausse des prix des matières premières et de l'énergie en 2023 a entraîné une inflation des prix des menus pratiqués par les professionnels de la restauration.

Alimentation des autres forces : 39,9 M€ en AE et 40,7 M€ en CP

L'exécution, tant en AE qu'en CP de cette activité est très légèrement supérieure à la programmation du PAP (+0,6 % AE / +2,5 % CP).

Frais d'investigation, de renseignement, de protection ou d'intervention : 0,6 M€ en AE et en CP

Ce poste concerne les frais directement liés aux enquêtes et non rattachés à l'activité déplacements. La consommation est conforme à la prévision.

MOYENS MOBILES : 115,3 M€ en AE et 116,4 M€ en CP

Le fonctionnement des moyens mobiles est lié à l'emploi des véhicules du parc de la gendarmerie. Il en dimensionne sa mobilité.

Entretien et réparation de véhicules : 34,2 M€ AE et 35 M€ en CP

L'exécution de 34,2 M€ en AE et 35 M€ en CP est supérieure à la prévision de 9,2 M€ en AE et 10 M€ en CP. Cette consommation est liée d'une part à des effets prix (inflation sur les prix des pièces détachées automobiles et le coût des prestations externalisées) et d'autre part à une hausse du nombre d'opérations d'entretien et de réparation ainsi qu'à leur technicité (dégradations subies plus nombreuses, ralentissement du renouvellement du parc automobile et évolution technologique sur les véhicules neufs).

Prestations véhicules (hors entretien et réparation) : 2,1 M€ en AE et 2,2 M€ en CP

La dépense exécutée est supérieure de 0,5 M€ en AE et 0,6 M€ en CP à la prévision du PAP, en raison de la hausse du prix du péage (4,75 % en 2023) et du recours accru à la location de véhicules dans le cadre d'opérations particulières.

Carburant véhicules : 79,1 M€ en AE et 79,2 M€ en CP

La consommation de carburant est supérieure de 23,4 M€ en AE et 23,5 M€ en CP. Cette augmentation est avant tout due à au niveau de prix très élevé des carburants en 2023. Elle résulte également d'une consommation en litres plus élevée, due à une activité opérationnelle qui a nécessité d'engager davantage les véhicules, qui, par ailleurs, font l'objet d'un renouvellement substituant les motorisations essence au diesel.

ÉQUIPEMENT : 69,4 M€ en AE et 116,9 M€ en CP

Composés des munitions, de l'habillement, des moyens de protection et d'intervention ainsi que des moyens de contrôle, de surveillance et d'analyse, ces équipements sont employés quotidiennement par la gendarmerie dans le cadre de ses missions de sécurité publique, de sécurité routière et de police judiciaire.

Achat d'armes : 2,6 M€ en AE et 7,1 M€ en CP

La dépense exécutée est inférieure de 2,1 M€ en AE et supérieure de 0,7 M€ en CP par rapport au PAP. Le moindre engagement est notamment dû à la mise en place du second surgel de l'année 2023, à hauteur de 1,2 M€ sur cette activité. Les 0,7 M€ de CP consommés en sus de la programmation correspondent au paiement d'un reste à payer.

Achat de munitions : 7,3 M€ en AE et 11,1 M€ en CP

La dépense exécutée est inférieure de 2,6 M€ en AE et supérieure de 1,4 M€ en CP par rapport au PAP. Le moindre engagement est notamment dû au renouvellement tardif des supports juridiques permettant la mise en commande des munitions. Les 1,4 M€ de CP consommés en sus de la programmation correspondent au paiement d'un reste à payer.

Achat, location et entretien des matériels / Matériels d'analyse, de détection et de contrôle : 34,8 M€ en AE et 35,7 M€ en CP

La dépense exécutée est supérieure à la programmation de 21,9 M€ en AE et 23 M€ en CP. Permettant de couvrir l'essentiel des besoins des unités en matériels non immobilisables.

Habillement et moyens de protection et d'intervention : 19,7 M€ en AE et 59,1 M€ en CP

Ces activités affichent une sous-consommation de 197 M€ en AE en raison, d'une part, du report en 2024 de la notification du marché pluriannuel d'habillement et d'autre part du gel (surgel LOPMI + surgel en cours de gestion) de 8,7 M€ sur les moyens de protection et d'intervention (MPI), dont la mise à disposition en fin de gestion a dû être orientée sur les activités de fonctionnement des unités.

La consommation en CP est inférieure de 2,7 M€, avec une surconsommation de 4,9 M€ sur l'activité habillement, en raison de l'acquisition hors marché d'effets pour les spécialistes, et une sous-consommation de 7,6 M€ sur les MPI (crédits gelés).

Dépenses pour la PTS : 4 M€ en AE et 4 M€ en CP

Cette activité présente une exécution inférieure de 0,5 M€ en AE et supérieure de 0,9 M€ en CP par rapport au PAP. Les engagements ont permis de couvrir l'intégralité des besoins en CP, dont l'augmentation s'explique par la constitution d'un stock de matériels consommables en central, dans la perspective d'un changement de mode de distribution de ces produits.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION : 86,3 M€ en AE et 80,1 M€ en CP

L'acquisition, le fonctionnement et la maintenance des moyens informatiques et de communication contribuent à la coordination des unités et à l'exploitation d'applications « métier ».

Télécom T3 : 54,5 M€ en AE et 45,6 M€ en CP

La dotation est destinée à financer les moyens de communication de la gendarmerie, dont les programmes NEO et STORM, dont la montée en puissance s'est poursuivie en 2023.

La dépense est inférieure de 6,2 M€ en AE et 17,2 M€ en CP par rapport au PAP en raison du décalage vers la fin de l'exercice des engagements prévus dans le PAP.

Informatique T3 : 6,8 M€ en AE et 10 M€ en CP

Par rapport à 2022, le PAP prévoyait une augmentation de la dotation informatique T3 de 10,5 M€ en AE et 9,9 M€ en CP. La reprogrammation des dépenses au DPU ainsi que la mise en place du second surgel LOPMI intervenu en cours de gestion et positionné sur ces activités à hauteur de 9,6 M€ en AE et en CP ont conduit à une exécution réduite de 21 M€ en AE et 14 M€ en CP.

Application T3 : 3,8 M€ AE et 4,8 M€ CP

Le COMCYBERGEND a développé de nouveaux outils pour la lutte contre les fraudes à la carte bancaire et contre la fraude cyber-informatique (Panoptic et Perceval), pour un montant de 1,6 M€. La consommation en CP est légèrement supérieure aux prévisions du PAP (+0,4 M€) tandis que la dotation en AE était surévaluée de 2,1 M€.

Informatique individuelle T3 : 21,1 M€ en AE et 19,7 M€ en CP

La dotation consacrée à ces activités couvre :

- les dépenses d'entretien courant SIC et d'acquisition de menues fournitures,
- les dépenses liées à l'acquisition de postes informatiques.

Affectée d'un part de mise en réserve des crédits s'élevant à 11,5 M€ dont la remise à disposition du programme a dû être orientée vers les activités liées au fonctionnement des unités, contractant mécaniquement la dépense en AE et CP sur cette activité.

IMMOBILIER : 1 069,7 M€ en AE et 793,1 M€ en CP

Directement liées au maillage territorial et à la permanence de l'action de la gendarmerie nationale sur 95 % du territoire, les dépenses relatives à l'immobilier représentent environ 50 % du budget HT2 de la gendarmerie

Loyers de droit commun : 767,3 M€ en AE et 590,4 M€ en CP

La dépense est inférieure de 114 M€ en AE et supérieure de 36,9 M€ en CP par rapport au PAP. L'écart en AE est lié à la mise en réserve d'AE à hauteur de 23,4 M€ ainsi qu'à la réalisation d'aléas dans la gestion et le

renouvellement des 14 000 baux de la gendarmerie (décalages dans la livraison des nouvelles casernes par exemple).

L'augmentation de la dépense en CP marque la poursuite des efforts du programme pour réduire les charges à payer de l'année.

Gestion du parc : 53,1 M€ AE et 49,9 M€ CP

Les dépenses d'entretien du casernement et de nettoyage sont supérieures de 11,7 M€ en AE et 12,6 M€ en CP en raison, d'une part de l'augmentation des prix des marchés de travaux et d'autre part de la nécessité de réaliser des opérations de plus en plus lourdes sur un parc domanial vieillissant.

Énergie et fluides : 232,5 M€ en AE et 135,7 M€ en CP

Les dépenses d'énergie et fluides sont supérieures de 142,7 M€ en AE et 41,4 M€ en CP par rapport au PAP. L'engagement supérieur est dû au renouvellement de l'intégralité des marchés pluriannuels d'énergie du programme en 2023 à un coût très largement supérieur aux marchés en vigueur jusqu'alors.

La consommation supplémentaire en CP est directement liée à l'inflation des prix au kwh.

Opérations immobilières PPP - fonctionnement et financement : 16,8 M€ en AE et 17,1 M€ en CP

16,8 M€ en AE et 17,1 M€ en CP ont été consommés pour couvrir les parts de financement et de fonctionnement des AOT de la gendarmerie.

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS AUX OPÉRATEURS : 5,2 M€ en AE et 2,4 M€ en CP

En 2023, hormis le paiement des subventions habituellement versées à diverses associations, la gendarmerie nationale a renouvelé son contrat avec la fondation de la Maison de la gendarmerie. Cette dernière a reçu des crédits sous forme de subventions, soit 4,2 M€ d'AE/AEP et 1,4 M€ en CP.

MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION : 23,1 M€ en AE et 41,1 M€ en CP

Carburant des hélicoptères : 5,4 M€ en AE et en CP

La consommation en 2023 s'élève à 5,4 M € en CP contre 3,6 M€ en 2022 et 2,9 M€ en 2021. Cette augmentation de la dépense de 85 % entre 2021 et 2023 s'inscrit dans un contexte inflationniste malgré des constantes suivantes : même volume d'heures de vol et même quantité en litres consommés sur le dernier triennal.

Maintien en condition opérationnelle aéronautique : 17,6 M€ en AE et 35,7 M€ en CP

L'augmentation de 2 M€ en CP par rapport au PAP est due au paiement d'une facture en fin d'année 2023 par anticipation sur la gestion 2024.

Maintien en condition opérationnelle moyens blindés : 0 € en AE et en CP

Les dépenses liées à l'entretien des nouveaux moyens blindés interviendront en 2024.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 237,2 M€ en AE et 207,8 M€ en CP

MOYENS MOBILES : 32,6 M€ AE (hors TF VMO - report TF 51,9 M€) et 45,4 M€ CP

La programmation inscrite dans le PAP prévoyait l'acquisition de 2 000 véhicules opérationnels, dont 99 véhicules de maintien de l'ordre (VMO). Une partie de la réserve de précaution ainsi que le surgel LOPMI ont été positionnés sur la brique moyens mobiles investissements pour un montant total de 46 M€ AE/CP. A la levée des mises en réserve, ces crédits ont dû être orientés sur la couverture de besoins en fonctionnement des unités (carburant, énergie, déplacements, entretien des matériels de transport, loyers), réduisant ainsi la capacité du programme à investir dans le renouvellement de ses moyens mobiles. Ainsi, le plan de renouvellement automobile en 2023 s'est traduit par l'acquisition de 415 véhicules 4 roues et 99 VMO.

EQUIPEMENTS : 2,3 M€ en AE et 2,2 M€ en CP

La dépense exécutée est supérieure de 1,5 M€ en AE et 0,8 M€ en CP par rapport au PAP. Cela correspond au renouvellement des hottes des laboratoires de PTS.

TÉLÉCOM T5 : 1,5 M€ en AE et 2,8 M€ en CP

Des dépenses d'équipements numériques réalisées sur le titre 3 sont comptablement requalifiées en titre 5. Ces dépenses sont initialement budgétées sur les crédits titre 3.

IMMOBILIER : 104 M€ en AE (hors TF - report TF 117,5 M€) et 129,7 M€ en CP**Acquisitions et constructions immobilières (32,7 M€ en AE et 17,8 M€ en CP)**

La gendarmerie a consacré 32,7 M€ en AE et 17,8 M€ en CP à la réhabilitation et à la rénovation d'emprises domaniales : nouvelle SAG à Bron, la réhabilitation de la caserne GM à Aspreto, construction d'une nouvelle caserne à Saint-Martin de Vésubie, hangars pour accueillir les H160 à Vélizy-Villacoublay. Le niveau des engagements est toutefois inférieur à celui prévu dans le PAP, ainsi que le montant des CP décaissés sur les engagements antérieurs (-11 M€, dont 5,4 M€ gelés et réorientés vers d'autres activités en fin d'exercice). Cette moindre dépense a permis de couvrir une partie des dépenses supérieures constatées sur l'activité maintenance spécialisée.

Maintenance - réhabilitation (71,3 M€ en AE et 99,9 M€ en CP)

De nouveaux projets de maintenance spécialisés ont été lancés en 2023, particulièrement pour répondre aux besoins liés à l'augmentation du capacitaire des écoles de gendarmerie (Châteaulin, Dijon, Melun et Rochefort). Les engagements réalisés en 2023 sont inférieurs de 6,9 M€ à ceux prévus dans le PAP.

La consommation de CP, correspondant essentiellement à la couverture de restes à payer appelés plus tôt qu'envisagé, est supérieure de 12,7 M€ aux données du PAP. Elle a été presque intégralement compensée par les moindres dépenses constatées sur les autres activités de la brique.

Opérations immobilières PPP - Investissement (12,1 M€ en CP)

12,1 M€ (+0,7 M€ par rapport à la prévision du PAP) ont été consacrés au paiement du coût de construction de la caserne de Sathonay-Camp (reste à payer).

MOYENS LOURDS : 96,8 M€ en AE et 27,8 M€ en CP**Acquisition des véhicules blindés : 3,5 M€ en AE et 27,3 M€ en CP**

Un retard de livraison des Centaures en 2023 a généré le non décaissement des crédits correspondants, entraînant une sous-consommation de 8,3 M€ de CP sur l'exercice.

Acquisition hélicoptères et accessoires : 93,2 M€ en AE (hors TF - report TF 6,9 M€) et 0,4 M€ en CP

Par anticipation par rapport aux prévisions du programme, un engagement de 93,2 M€ a été effectué en fin de gestion au titre de l'acquisition d'hélicoptères H145D3, destinés à remplacer les EC145, dans le cadre d'un marché ministériel commun avec la sécurité civile et piloté par la direction générale de l'armement.

DÉPENSES D'INTERVENTION : 5,6 M€ en AE et 7,1 M€ en CP

Le versement des subventions aux collectivités territoriales est assujéti à certaines conditions, la première étant la mise hors eau/air des bâtis et la seconde, la livraison des locaux. L'écart négatif sur l'engagement (-4,3 M€) résulte d'un décalage entre le calendrier prévisionnel et la livraison effective du projet de construction.

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS (199,4 M€ en AE et CP dont 115 M€ de titre 2 et 84,4 M€ de hors titre 2)

Pour le titre 2, le P152 a perçu 115 M€ - CAS Pensions compris - d'attributions de produits (FDC 2-2-00254) liées au remboursement des effectifs mis à disposition d'organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (Essentiellement EDF, Banque de France, CEA et SNCF).

Concernant les crédits hors titre 2, 84,4 M€ ont été rattachés au P152. Ainsi le P152 a bénéficié au titre des fonds de concours (19,5 M€) et d'attributions de produits (64,9 M€), repartis de la façon suivante :

- 13 M€ au titre de la participation des partenaires publics et privés au financement d'actions formation et de lutte contre l'insécurité (FDC 1-2-00055) ;
- 6,5 M€ au titre de la participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipements (FDC 1-2-00682) ;
- 11,3 M€ au titre du remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par le P152 et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique (ADP 2-2-00045) ;
- 1,9 M€ au titre du remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la GN à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques (ADP 2-2-00495) ;
- 2,2 M€ au titre de la cession de biens immobiliers (ADP 2-2-00564) ;
- 47,6 M€ au titre de la rémunération des prestations (EDF, CEA, ANDRA, BDF...) fournies par la GN (ADP 2-2-00604) ;
- 0,1 M€ au titre de produit de cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (ADP 2-2-00566) ;
- 1,8 M€ au titre du remboursement des prestations fournies par la GN outre-mer et à l'étranger (ADP 2-2-00614).

ACTION

05 – Exercice des missions militaires

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Exercice des missions militaires	159 753 050		159 753 050	159 753 050		159 753 050
	162 067 764	1 635	162 069 399	162 067 764	1 635	162 069 399
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	159 753 050		159 753 050	159 753 050		159 753 050
	161 981 877	1 635	161 983 512	161 981 877	1 635	161 983 512
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet			0			0
	85 886		85 886	85 886		85 886

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	159 753 050	162 067 764	159 753 050	162 067 764
Rémunérations d'activité	82 284 898	80 884 974	82 284 898	80 884 974
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	82 284 898	80 842 110	82 284 898	80 842 110
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet		42 864		42 864

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Cotisations et contributions sociales	77 117 666	80 209 131	77 117 666	80 209 131
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	77 117 666	80 166 625	77 117 666	80 166 625
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet		42 506		42 506
Prestations sociales et allocations diverses	350 486	973 659	350 486	973 659
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	350 486	973 143	350 486	973 143
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet		516		516
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 635		1 635
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 635		1 635
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet		1 635		1 635
Total	159 753 050	162 069 399	159 753 050	162 069 399